



Assemblée générale

Distr. générale
24 novembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur les disparitions
forcées ou involontaires

Communications, cas examinés, observations formulées et activités diverses menées par le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires*

113^e session (11-15 septembre 2017)

I. Communications

1. Entre sa 112^e et sa 113^e sessions, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté 91 cas à l'attention des pays suivants : Arabie saoudite (3), Bahreïn (1), Bangladesh (2), Chine (1), Égypte (52), Iran (République islamique d') (4), Jordanie (1), Libye (2), Pakistan (21), République arabe syrienne (1), République populaire démocratique de Corée (1), Turquie (1) et Yémen (1).

2. À sa 113^e session, le Groupe de travail a décidé de porter 198 cas de disparition forcée nouvellement signalés à l'attention de 25 États : Afrique du Sud (1), Algérie (17), Arabie saoudite (1), Bangladesh (4), Bhoutan (1), Burundi (4), Égypte (6), États-Unis d'Amérique (1), Gambie (8), Inde (8), Indonésie (1), Iran (République islamique d') (3), Iraq (2), Liban (1), Libye (3), Malaisie (1), Maroc (8), Mexique (2), Népal (10), Pakistan (32), République arabe syrienne (8), République populaire démocratique de Corée (26), Soudan du Sud (1), Sri Lanka (44), Thaïlande (4) et Turkménistan (1).

3. Le Groupe de travail a également élucidé 50 cas concernant l'Arabie saoudite (2), la Chine (1), l'Égypte (38), la Jordanie (1), le Pakistan (4) et la Turquie (4). Trente-quatre de ces cas ont été élucidés à la lumière d'informations reçues des Gouvernements et les 16 autres à la lumière d'informations reçues d'autres sources.

4. Entre sa 112^e et sa 113^e sessions, le Groupe de travail a également envoyé 14 communications, à titre individuel ou conjointement avec d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales : quatre appels urgents, à l'Arabie saoudite, à la Chine, à l'Égypte et au Mexique ; trois lettres d'allégation, au Kenya, au Mexique et à l'Ouganda ; quatre lettres de demande d'intervention rapide, à l'Égypte, au Guatemala, au Pakistan et à la République islamique d'Iran ; trois « autres lettres » à l'Argentine, au Népal et au Tchad.

5. À sa 113^e session, le Groupe de travail a examiné et fait siennes quatre allégations générales, concernant la Colombie, l'Égypte, le Mexique et le Pakistan.

* Les annexes au présent document sont distribuées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue originale seulement.



II. Autres activités

6. À la 113^e session du Groupe de travail, les membres ont nommé Bernard Duhaimé au poste de président-rapporteur du Groupe de travail et Tae-Ung Baik à celui de vice-président.

7. Pendant la session, le Groupe de travail a rencontré des proches de victimes de disparition forcée et des représentants d'organisations non gouvernementales travaillant sur la question des disparitions forcées. Il a également tenu des réunions avec des représentants des Gouvernements de l'Angola, de l'Argentine, de Bahreïn, de l'Égypte, du Japon, du Maroc, du Portugal, du Turkménistan et du Viet Nam.

8. Le Groupe de travail s'est également réuni avec le Comité des disparitions forcées afin d'échanger des informations sur les activités menées et de renforcer la coopération et la coordination dans le domaine des disparitions forcées.

9. Au cours de la session, le Groupe de travail a débattu du rapport sur sa visite en Gambie, ainsi que d'autres questions et activités internes, notamment ses futures visites. Il a en outre décidé d'établir des rapports de suivi sur sa visite régionale effectuée en 2014, à l'occasion de laquelle il s'est rendu en Croatie, au Monténégro, en Serbie et au Kosovo**, et de préparer sa 114^e session, qui aura lieu à Bruxelles du 5 au 9 février 2018.

10. La 113^e session s'est tenue en même temps que la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme, durant laquelle le Groupe de travail a présenté son rapport annuel (A/HRC/36/39), le rapport sur sa mission en Albanie (A/HRC/36/39/Add.1), le rapport thématique sur les disparitions forcées ou involontaires dans le contexte des migrations (A/HRC/36/39/Add.2) et le rapport de suivi sur ses visites passées au Chili et en Espagne (A/HRC/36/39/Add.3).

III. Informations concernant les disparitions forcées ou involontaires dans des États examinés par le Groupe de travail au cours de sa session

Albanie

Informations reçues de diverses sources

11. Une source a fourni des informations actualisées concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Algérie

Procédure ordinaire

12. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement 17 cas concernant :

a) Ali Benyachou, qui aurait été enlevé le 11 mars 1980 par des militaires algériens et des membres du Front Polisario dans la province d'Assa Zag, dans le sud du Maroc ;

b) Charqui Jou, qui aurait été enlevé le 1^{er} janvier 1980 par des militaires algériens et des membres du Front Polisario à El Hagounia, dans le sud du Maroc ;

c) Mohamed Khelil, qui aurait été enlevé le 24 août 1979 par des militaires algériens et des membres du Front Polisario dans le village de Bouirat, au sud de Tan-Tan, dans le sud du Maroc ;

** Toute référence au Kosovo doit s'entendre conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et sans préjudice du statut du Kosovo.

d) Mohamed Touil, qui aurait été enlevé le 24 août 1979 par des militaires algériens et des membres du Front Polisario dans le village de Bouirat, au sud de Tan-Tan, dans le sud du Maroc ;

e) Abdelkader Benaamer, qui aurait été enlevé le 4 avril 1987 par des militaires algériens et des membres du Front Polisario à Gueltat Zemmour, dans le sud du Maroc ;

f) Ali Maamou, qui aurait été enlevé le 2 février 1979 par des militaires algériens et des membres du Front Polisario dans le village de Bouirat, au sud de Tan-Tan, dans le sud du Maroc ;

g) Driss Zinoun, qui aurait été enlevé le 4 janvier 1980 par des militaires algériens et des membres du Front Polisario à El Hagounia, dans le sud du Maroc ;

h) Ahmed Melhag, qui aurait été enlevé le 1^{er} juin 1994 par six ou sept policiers à son domicile, à Lakhdaria ;

i) Boulenouar Kacem, qui aurait été arrêté le 31 octobre 1994 par des militaires et des policiers lorsque le taxi qu'il avait pris pour se rendre à Alger s'est arrêté à un barrage militaire dans la ville de Dirah, sur la route d'Aïn El Hadjel ;

j) Mohamed Touati Hassani, qui aurait été enlevé le 18 mai 1994, à 10 heures, sur son lieu de travail par des agents de la sécurité militaire en civil, à bord un véhicule militaire ;

k) Mahmoud Grida, qui aurait été arrêté le 13 avril 1997 par des personnes appartenant au Groupe de légitime défense et qui aurait disparu en mars 1999 du poste de commandement militaire de Jijel où il aurait été maintenu en détention secrète pendant deux ans ;

l) Mohamed Boughedda, qui aurait été arrêté le 21 août 1994, à 11 heures, par des agents du service de renseignement algérien sur son lieu de travail ;

m) Ahmed Bedda, qui aurait été arrêté le 20 janvier 1995 par des membres de la Direction générale de la sécurité nationale dans la ville de Messad ;

n) Mohamed Henni, qui aurait été arrêté le 27 juin 1994 par deux policiers devant le garage qui se situe près du collège Ghoul Boulenouar ;

o) Ahmed Touloum, qui a été vu pour la dernière fois alors qu'il se rendait à l'école le 11 mai 1995 ; il aurait été enlevé par des membres des forces armées étant donné que, quinze jours plus tôt, le 26 avril 1995, des soldats auraient perquisitionné son domicile ;

p) Abderrahmene Dadou, qui aurait été enlevé pendant l'été 1995 par des soldats alors qu'il quittait la mosquée de Beni Mahboub, à Milia, dans la Wilaya de Jijel ;

q) Djenadi Khellili, qui aurait été enlevé le 15 août 1995 par des policiers en civil.

Informations reçues de diverses sources

13. Une source a fourni des informations actualisées sur un cas en suspens.

Réponse à la lettre d'allégation conjointe

14. Le 29 mai 2017, le Gouvernement algérien a communiqué une réponse à la lettre d'allégation conjointe envoyée le 31 mars 2017 au sujet de la détention présumée de Rafik Belamrania et des accusations qui auraient été portées contre lui à titre de représailles pour avoir publié la décision du Comité des droits de l'homme relative à la disparition forcée de son père. Dans sa réponse, le Gouvernement a indiqué que l'arrestation avait été effectuée conformément à la loi, que la détention avait duré moins de quarante-huit heures et que M. Belamrania avait bénéficié de toutes les garanties juridiques.

Argentine

Autre lettre

15. Le 15 juin 2017, le Groupe de travail a transmis, conjointement avec le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, une communication au Gouvernement argentin au sujet d'un arrêt de la Cour suprême portant sur la possibilité de bénéficier d'une réduction de peine dans des affaires de crimes contre l'humanité.

Réponse à une « autre lettre »

16. Le 11 août 2017, le Gouvernement argentin a transmis une réponse à la communication du 15 juin 2017. Cette réponse contenait des informations concernant la position adoptée par les pouvoirs exécutif et législatif s'agissant de l'arrêt rendu par la Cour suprême sur les affaires susmentionnées, sur le rôle de l'exécutif dans les enquêtes relatives aux allégations de crime contre l'humanité et sur les mesures prises pour réduire les délais dans les procès relatifs à ces crimes.

Bahreïn

Procédure d'action urgente

17. Le 14 juillet 2017, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement bahreïnien le cas de Mohamed Khalil Ebrahim Abdulhusain Alshakhoori, qui aurait été arrêté le 4 juillet 2017 à son domicile, à Karzakan, par des agents des services de sécurité en civil et masqués.

Informations reçues de diverses sources

18. Une source a fourni des informations actualisées concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Informations reçues du Gouvernement

19. Le 15 juin et le 10 août 2017, le Gouvernement a communiqué des informations concernant deux cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ces cas comme élucidés.

20. Le 6 juin 2017, le Gouvernement a transmis des informations concernant un cas qui a été considéré comme élucidé au cours de la 112^e session (voir A/HRC/WGEID/112/1, par. 14).

Bangladesh

Procédure d'action urgente

21. Le 16 juin 2017, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement bangladais le cas d'Abdul Kuddus Pramanik, agriculteur qui aurait été enlevé le 30 mars 2017 dans un champ près de son domicile.

22. Le 8 août 2017, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Mohammad Siddiqui Rahman, étudiant qui aurait été enlevé le 9 juin 2017 à son domicile.

Procédure ordinaire

23. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement quatre cas concernant :

a) Mohammad Zakir Hossain, étudiant qui aurait été enlevé le 3 avril 2013 dans une maison de Dhaka par un groupe d'hommes dont on pense qu'ils étaient membres du Bataillon d'action rapide ;

b) Mahabubur Rahman, militant politique qui aurait été enlevé le 21 mars 2014 dans une maison située dans l'upazila de Daganbhuiyan, dans le district de Feni, par des hommes dont on pense qu'ils étaient membres du Bataillon d'action rapide ;

c) Rezoun Hossen, étudiant qui aurait été enlevé le 7 août 2017 par un inspecteur adjoint du poste de police du port de Benapole, dans le Jessore ;

d) Sheikh Moklasur Rahaman, qui aurait été enlevé le 4 août 2016 par des agents du poste de police de Satkhira Sadar, dans la ville de Satkhira.

Informations reçues de diverses sources

24. Une source a fourni des informations actualisées concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Bhoutan

Procédure ordinaire

25. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement bhoutanais le cas de Lok Nath Acharya, ressortissant bhoutanais résidant au Népal en tant que réfugié, qui aurait été enlevé le 16 octobre 2014 par des membres du Gouvernement bhoutanais dans le Bengale-Occidental, en Inde, et qui aurait été emmené au Bhoutan.

26. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a également fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement indien et au Gouvernement népalais.

Burundi

Procédure ordinaire

27. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement burundais quatre cas concernant :

a) Joris Ndaripfane, qui aurait été enlevé le 12 décembre 2015 par des soldats du camp militaire de Ngagara dans le quartier II de la zone urbaine de Ngagara, dans la province de Bujumbura Mairie ;

b) Déo Bigirimana, qui aurait été enlevé le 17 décembre 2015 par quatre hommes en uniforme de police à son domicile, dans la commune de Buyenzi, à Bujumbura ;

c) Emmanuel Nshimirimana, qui aurait été enlevé le 15 décembre 2015 sur la 1^{ère} avenue de la zone Musaga, à Bujumbura, par des membres de la police nationale du Burundi, accompagnés de jeunes Imbonerakure, partisans du parti politique Conseil national pour la défense de la démocratie - Force pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) ;

d) Joseph Niyongabo, qui aurait été enlevé en septembre 2015 par des militaires.

Tchad

Autre lettre

28. Le 2 août 2017, le Groupe de travail a transmis, conjointement avec quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales, une « autre lettre » conjointe concernant les mesures de réparation ordonnées par la cour d'appel de N'Djamena pour des violations des droits de l'homme perpétrées par l'État tchadien sous le régime qui était en place entre 1982 et 1990, et les peines de travaux forcés prononcées par la cour. À ce jour, aucune des mesures de réparation ordonnées par la cour n'auraient été appliquées.

Chine

Procédure d'action urgente

29. Le 4 août 2017, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement chinois le cas de Liu Xia, artiste et photographe qui aurait été enlevée le 15 juillet 2017 par des policiers, dans la province de Liaoning.

Informations reçues du Gouvernement

30. Le 1^{er} juin et les 11 et 16 août 2017, le Gouvernement a fourni des informations sur deux cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

31. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de Li Heping (A/HRC/WGEID/107/1, par. 24) comme élucidé. L'intéressé aurait été libéré.

Réponse à l'appel urgent conjoint

32. Le 18 mai 2017, le Gouvernement chinois a transmis une réponse à l'appel urgent conjoint envoyé le 13 avril 2017 au sujet de 31 personnes originaires de la République populaire démocratique de Corée qui étaient sur le point d'être rapatriées de force. Dans sa réponse, le Gouvernement a indiqué que ces personnes avaient franchi la frontière avec la Chine pour des raisons économiques et qu'elles avaient violé les lois chinoises applicables en l'espèce. Dans sa réponse, le Gouvernement a également affirmé qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales, de groupes religieux et d'individus organisaient et menaient des activités visant à introduire clandestinement des personnes originaires de la République populaire démocratique de Corée en Chine sous couvert d'une intervention humanitaire, mais avec pour objectif un gain financier. La Chine continuerait de réprimer de telles activités, conformément à sa législation¹.

Observations

33. Le Groupe de travail rappelle qu'il a constaté avec préoccupation dans son rapport annuel que les autorités chinoises continuaient de procéder au rapatriement de personnes ayant fui la République populaire démocratique de Corée qu'elles avaient arrêtées (A/HRC/36/39, par. 72). Les personnes renvoyées en République populaire démocratique de Corée risquent d'être victimes de violations flagrantes des droits de l'homme, notamment de disparition forcée (voir A/HRC/WGEID/112/1, par. 29). Le Groupe de travail rappelle les dispositions du paragraphe 1 de l'article 8 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, aux termes duquel aucun État n'expulse, ne refoule, ni n'extrade une personne vers un autre État s'il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être victime d'une disparition forcée dans cet autre État.

Colombie

Allégation de caractère général

34. Le Groupe de travail a reçu des informations émanant de sources crédibles selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Colombie. Le 12 octobre 2017, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement colombien une allégation de caractère général, concernant principalement certaines inquiétudes s'agissant du champ d'action et du mandat de l'Unité spécialisée dans la recherche des personnes disparues (voir annexe I).

¹ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=60326>.

République populaire démocratique de Corée

Procédure d'action urgente

35. Le 23 août 2017, le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté à l'attention du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée le cas de Jin Woo Ham, journaliste qui aurait été enlevé le 29 mai 2017 par les autorités de la République populaire démocratique de Corée à la frontière entre la préfecture autonome coréenne de Yanbian, en Chine, et la République populaire démocratique de Corée.

36. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement chinois.

Procédure ordinaire

37. Le Groupe de travail a porté 26 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe II).

38. Conformément aux méthodes de travail du Groupe de travail, le Gouvernement de la République de Corée a reçu copie de 20 dossiers concernant des ressortissants de la République de Corée.

Informations reçues du Gouvernement

39. Le 1^{er} mai 2017, le Gouvernement de la République de Corée a fourni des informations concernant 18 cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ces cas comme élucidés.

40. Le 5 septembre 2017, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a fourni des informations concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ce cas comme élucidé.

Observations

41. Le Groupe de travail demeure préoccupé par le fait qu'au lieu de coopérer avec lui pour élucider les très graves allégations selon lesquelles la disparition forcée serait pratiquée de manière systématique dans le pays, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée l'accuse de faire preuve de partialité et d'être mêlé à un complot politique contre la République populaire démocratique de Corée. Le Groupe de travail réaffirme fermement qu'il mène ses activités en toute objectivité, indépendance et impartialité et demande instamment au Gouvernement de coopérer.

Équateur

Informations reçues du Gouvernement

42. Le 12 juin 2017, le Gouvernement équatorien a transmis des informations concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour considérer ce cas comme élucidé.

Égypte

Procédure d'action urgente

43. Le Groupe de travail, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, a porté 52 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe III).

Procédure ordinaire

44. Selon sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement six cas concernant :

- a) Islam Mohamed Abdelhamid Orabi Oraby, qui aurait été arrêté le 25 octobre 2016 à son domicile par des membres de la sécurité nationale en civil ;
- b) Mohamed Gomaa Youssef Afifi, qui aurait été arrêté le 27 décembre 2015 à son domicile par des membres des forces de police du Ministère de l'intérieur et de l'armée égyptienne ;
- c) Abdelrahman Mahmoud Abd Annabi Alsayed, qui aurait été enlevé le 10 septembre 2014 dans la zone d'Abu Zabal, à El Khanka (gouvernorat d'Al Qalyubiya), par des membres du service égyptien de la sécurité intérieure ou des agents de police ;
- d) Abdul-Malik Qasem Mohammed Yadem, qui aurait été arrêté le 12 avril 2017 par des agents de la police et des forces nationales de sécurité en uniforme et en civil ;
- e) Zobayda Ibrahem Ahmed Yunes Ahmed, qui aurait été arrêtée le 8 avril 2017 devant son domicile dans la rue Hassan Al-Sawaf par des agents des forces nationales de sécurité en uniforme ;
- f) Mohammad Adel Ali Mohammad, qui aurait été arrêté le 10 mai 2017 à son domicile par des agents de la police et des forces nationales de sécurité en uniforme et en civil.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

45. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidé les cas des 10 personnes suivantes :

- a) Ibrahim Abdulrahman Mohamed Ahmed Abdel Aleem, actuellement détenu par la police dans la ville de Banha ;
- b) Mohamed Magdy Abdel Sadeq Zaki Issa, actuellement détenu et faisant l'objet d'une enquête (affaire n° 420/2017) ;
- c) Ahmed Hamdy Ahmed Hussien, actuellement détenu et faisant l'objet d'une enquête (affaire n° 316/2017) ;
- d) Emad Hamdi Mandi Mohamed, présenté au Procureur général égyptien le 30 juillet 2017 et actuellement en détention ;
- e) Ali Mohamed Hassan El Banwani, déféré devant un tribunal du gouvernorat de Kafr El-Cheikh et actuellement en détention ;
- f) Ahmed Mohamed Mourad Mohamed, présenté au Procureur général égyptien le 31 juillet 2017 et actuellement en détention ;
- g) Osama Ahmed Al Waleed Al Shal ; réapparu le 25 juillet 2017 au poste de police Mansoura 1 ;
- h) Ahmed Bakr Abdul Moneim Matwally ; réapparu devant le Procureur de Kafr El-Cheikh le 3 août 2017 ;
- i) Amir Rida Abdul Moneim Matwally ; réapparu devant le Procureur de Kafr El-Cheikh le 3 août 2017 ;
- j) Ebrahim Abdelmonem Metwally Hegazy ; réapparu devant la Cour de sûreté de l'État le 12 septembre 2017, et actuellement détenu à la prison de Tora.

Informations reçues de diverses sources

46. Plusieurs sources ont fourni des informations sur deux cas en suspens. Ces informations n'ont toutefois pas permis de faire la lumière sur les cas en question.

Application de la règle des six mois

47. Le 30 mai 2017, le Gouvernement a fourni des informations sur un cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à ce cas.

Informations reçues du Gouvernement

48. Le 6 septembre 2017, le Gouvernement a fourni des informations sur 20 cas en suspens. Ces informations seront examinées par le Groupe de travail à l'une de ses prochaines sessions dès qu'une traduction de ces informations aura été transmise.

49. Le 15 septembre 2017, le Gouvernement a envoyé une réponse au sujet d'un cas qui avait déjà été élucidé par la source (voir par. 46 j) ci-dessus).

Élucidation

50. À la lumière des informations précédemment fournies par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer 28 cas comme élucidés après expiration du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/111/1, par. 44).

Lettre de demande d'intervention rapide

51. Le 6 juillet 2017, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre de demande d'intervention rapide concernant l'arrestation et la détention d'Hanane Baderraddine Abdalhafez Othman, qui seraient liées à ses activités de militante des droits de l'homme et qui constitueraient des représailles pour sa coopération avec le Groupe de travail.

Appel urgent conjoint

52. Le 15 juin 2017, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé un appel urgent conjoint concernant la condamnation à mort prononcée contre six individus à l'issue de procès ne respectant pas le droit à un procès équitable et les garanties d'une procédure régulière. Ces personnes auraient été victimes de disparitions forcées entre le 28 février et la mi-mars 2014.

Réponse à un appel urgent conjoint

53. Le 23 août 2017, le Gouvernement égyptien a transmis une réponse à l'appel urgent conjoint envoyé le 15 juin 2017 concernant la condamnation à mort de six personnes. Ces informations seront examinées par le Groupe de travail à l'une de ses prochaines sessions dès qu'une traduction de ces informations aura été reçue.

Allégation de caractère général

54. Le Groupe de travail a reçu des informations émanant de sources crédibles selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées en Égypte. Une allégation de caractère général a été transmise au Gouvernement égyptien le 9 octobre 2017. Cette allégation (voir annexe I) porte principalement sur les cas de 10 personnes victimes de disparition forcée qui ont été par la suite soit tuées, soit condamnées à mort.

Communiqué de presse

55. Le 15 septembre 2017, le Groupe de travail a publié un communiqué de presse concernant le cas d'Ebrahim Abdelmonem Metwally Hegazy (voir par. 46 j) ci-dessus), arrêté le 12 septembre alors qu'il se rendait à une réunion avec le Groupe de travail à sa 113^e session. Le Groupe de travail a souligné que l'arrestation semblait être un acte de représailles lié à la coopération de M. Metwally avec un mécanisme des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, et qu'il s'agirait d'une entrave délibérée à ses activités

légitimes de défense des droits de l'homme visant à faire la lumière sur le sort de son fils et d'autres personnes disparues en Égypte² et à établir où ils se trouvent.

El Salvador

Réponse à la lettre de demande d'intervention rapide

56. Le 22 mai 2017, le Gouvernement d'El Salvador a transmis une réponse à une lettre d'intervention rapide datée du 16 mars 2017 concernant les allégations d'agression et de harcèlement à l'égard d'une militante des droits de l'homme en El Salvador. Dans sa réponse, le Gouvernement a apporté des précisions sur l'affaire et sur les mesures prises pour garantir la sécurité de la militante des droits de l'homme et de sa famille³.

Gambie

Procédure ordinaire

57. Selon sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement gambien huit cas concernant :

- a) Dabaarena, qui aurait été arrêté le 27 mars 2006 à son bureau à Banjul par des agents de l'Agence nationale de renseignement ;
- b) Kanyiba Kanyi, qui aurait été enlevé le 18 septembre 2006 à son domicile à Bonto, dans le village de Kuta, par des policiers en uniforme et en civil et des membres des « Junglers », unité secrète de l'Agence nationale de renseignement ;
- c) Mahawa Cham, qui aurait été enlevé le 15 avril 2013 par des membres des « Junglers » en civil à Ziguinchor, au Sénégal ;
- d) Ndongo Mboob, qui aurait été arrêté le 11 avril 2006 à son domicile par l'Agence nationale de renseignement ;
- e) Amadou Sillah, qui aurait été arrêté le 11 novembre 1994 à la caserne de Fajara par des militaires ;
- f) Manlafie Corr, qui aurait été arrêté le 25 mars 2006 au palais présidentiel, à Banjul, par des agents de l'État ;
- g) Njaga Jagne, qui aurait été vu pour la dernière fois le 25 novembre 2014 par une connaissance au carrefour de Westfield, à Serrekunda. M. Jagne aurait été tué pendant la tentative de coup d'État du 30 décembre 2014 et pourrait avoir été enterré dans un charnier situé dans un ranch militaire de la forêt de Tintinba, dans la région de Foni ;
- h) Ebou Lowe, qui aurait été enlevé en mars 2006 dans son appartement, à Bakou, par des officiers de l'armée.

Informations reçues de diverses sources

58. Des sources ont fourni des informations sur quatre cas en suspens. Ces informations n'ont toutefois pas permis de faire la lumière sur les cas en question.

Observations

59. Le Groupe de travail se déclare préoccupé par l'absence d'informations concernant les tests ADN effectués en mai 2017 pour identifier les éventuelles dépouilles retrouvées dans la forêt de Tintinba, et par l'absence de progrès dans le cadre des enquêtes judiciaires sur ces cas. Dans son observation générale n° 10 sur le droit à la vérité dans le contexte des disparitions forcées, le Groupe de travail a souligné que le droit à la vérité s'entend du droit

² Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Des experts des Nations Unies consternés par l'arrestation de l'avocat égyptien Ibrahim Metwally alors qu'il se rendait à une réunion avec eux », communiqué de presse, 15 septembre 2017.

³ Voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=60279>.

de connaître le déroulement et les résultats d'une enquête, le sort des personnes disparues ou le lieu où elles se trouvent, les circonstances de leur disparition et l'identité du ou des responsables de cette disparition (A/HRC/16/48, par. 39).

Guatemala

Lettre de demande d'intervention rapide

60. Le 12 juillet 2017, le Groupe de travail et trois autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre de demande d'intervention rapide concernant les menaces et les actes d'intimidation dont auraient été victimes Edgar Rolando Rubio Castañeda, colonel de l'armée, et sa famille. Ces actes constitueraient des représailles à la publication d'un ouvrage rédigé par M. Castañeda, qui contenait des allégations concernant le rôle joué par l'armée nationale dans des cas de graves violations des droits de l'homme commises pendant le conflit armé, y compris des disparitions forcées.

Inde

Procédure ordinaire

61. Selon sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement huit cas concernant :

- a) Farooq Ahmad Bhat, qui aurait été enlevé le 1^{er} décembre 1993 au Jammu-et-Cachemire par des membres du 1^{er} bataillon des Rashtriya Rifles de l'armée indienne ;
- b) Farooq Ahmad Khan, qui aurait été enlevé le 1^{er} décembre 1992 dans une maison du village de Gundpora par des membres du 10^e bataillon du régiment Bihar ;
- c) Mohammad Saleem Zargar, qui aurait été enlevé le 14 septembre 1995 à son domicile au Jammu-et-Cachemire par des membres des Rashtriya Rifles ;
- d) Mohammad Shafi Shah, qui aurait été enlevé le 13 septembre 1992 à Baramulla, au Jammu-et-Cachemire, par des membres du régiment Punjab ;
- e) Mohammad Ashraf Dar, qui aurait été enlevé le 22 mai 1994 à Baramulla, au Jammu-et-Cachemire, par des membres du régiment Punjab ;
- f) Riyaz Ahmad Gilkar, qui aurait été enlevé le 25 avril 1994 au Jammu-et-Cachemire par des membres des Rashtriya Rifles ;
- g) Mushtaq Ahmad Wani, qui aurait été enlevé le 24 août 1994 à Hayan, dans le district de Kupwara, par des soldats se déplaçant dans un véhicule de l'armée ;
- h) Sajad Umar Guroo, qui aurait été enlevé le 10 juin 1994 près de Jehangir Chowk, à Srinagar, par des membres des forces de sécurité des frontières.

Indonésie

Procédure ordinaire

62. Selon sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Citra Rochmatin, qui aurait été enlevé le 10 septembre 2008 par des membres des services de sécurité et des autorités locales.

Iran (République islamique d')

Procédure d'action urgente

63. Le 14 juillet 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement de la République islamique d'Iran quatre cas concernant :

- a) Ramin Hossein Panahi, qui aurait été enlevé le 23 juin 2017 dans le quartier de Shalman à Sanandaj, province du Kurdistan, par des membres des Gardiens de la Révolution ;
- b) Afshin Hossein Panahi, qui aurait été enlevé le 23 juin 2017 à son domicile dans le village de Qeruchay par des membres des Gardiens de la Révolution ;
- c) Ahmad Hossein Panahi, qui aurait été enlevé le 24 juin 2017 à son domicile dans le village de Qeruchay par des membres des Gardiens de la Révolution ;
- d) Zobeyr Hossein Panahi, qui aurait été enlevé le 24 juin 2017 à son domicile dans le village de Qeruchay par des membres des Gardiens de la Révolution.

Procédure ordinaire

64. Selon sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement trois cas concernant :

- a) Reza Fathieh, ressortissant iranien de confession bahaïe, qui aurait été arrêté en février 2017 par des agents des services de sécurité ;
- b) Abdolreza Akbari-Monfared, qui aurait été arrêté à Téhéran en juillet 1980 et qui aurait été vu pour la dernière fois à la prison de Gohardasht (aujourd'hui Rajai-Shahr), province d'Alborz, en juillet 1988 ;
- c) Roghieh Akbari-Monfared, qui aurait été enlevée à son domicile le 25 septembre 1981 et qui aurait été vue pour la dernière fois à la prison d'Evin, à Téhéran, en juillet 1988.

Informations reçues de diverses sources

65. Une source a fourni des informations actualisées sur deux cas en suspens. Ces informations n'ont toutefois pas permis de faire la lumière sur les cas en question.

Lettre de demande d'intervention rapide

66. Le 14 juin 2017, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre de demande d'intervention rapide concernant des menaces de peines d'emprisonnement supplémentaires et de transfert dans un lieu de détention isolé dont aurait fait l'objet Maryam Akbari Monfared, femme défenseur des droits de l'homme emprisonnée depuis décembre 2009, semble-t-il afin de l'empêcher d'écrire des lettres ouvertes sur le sort de plusieurs milliers de prisonniers politiques victimes d'exécutions extrajudiciaires au cours de l'été 1988 et sur les lieux où ils se trouveraient. La lettre évoquait également des informations reçues concernant la profanation de charniers à Ahvaz et Mashhad, contenant respectivement les dépouilles d'au moins 184 et 170 personnes victimes d'exécutions extrajudiciaires pendant l'été 1988.

Réponse à un appel urgent conjoint

67. Le 29 août 2017, le Gouvernement iranien a transmis une réponse à l'appel urgent conjoint envoyé le 5 avril 2017 concernant l'arrestation présumée d'un certain nombre de défenseurs des droits de l'homme et de journalistes, notamment la disparition présumée de deux d'entre eux. Dans sa réponse, le Gouvernement a fourni des détails sur les charges retenues contre l'un des détenus.

68. Le 11 août 2017, le Gouvernement a transmis une réponse à l'appel urgent conjoint qui lui avait été adressé le 14 juin 2017 concernant les allégations de menaces de peines

d'emprisonnement supplémentaires et de transfert dans un lieu de détention isolé dont une femme défenseur des droits de l'homme aurait fait l'objet. Dans sa réponse, le Gouvernement a fourni des informations sur les conditions de détention de l'intéressée.

Iraq

Procédure ordinaire

69. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Ali Hasan Ali Al Dahi, qui aurait été enlevé le 16 décembre 2007 à son domicile, à Latifiya, par des officiers de l'armée iraquienne.

70. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a également fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Jordanie

Procédure d'action urgente

71. Le 3 juillet 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement jordanien le cas de Ramsi Suleiman, qui aurait été enlevé le 23 mai 2017 dans sa pharmacie, à Amman, par un groupe de 15 agents en civil de la Direction générale du renseignement.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

72. À la lumière des informations communiquées par une source, le Groupe de travail a décidé de considérer le cas de Ramsi Suleiman comme élucidé. L'intéressé serait en détention.

Kenya

Lettre d'allégation conjointe

73. Le 11 juillet 2017, le Groupe de travail et trois autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre d'allégation conjointe concernant le recours fréquent aux exécutions extrajudiciaires et à l'usage excessif de la force par la police kényane et d'autres organismes de sécurité dans le cadre de la lutte contre la criminalité et le terrorisme, et concernant l'usage excessif de la force lors des manifestations. Des cas de disparition forcée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme auraient également été signalés au Kenya.

Koweït

Informations reçues du Gouvernement

74. Les 8 et 12 juin 2017, le Gouvernement koweïtien a transmis des informations concernant un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question. Le Groupe de travail apprécie les efforts déployés par le Gouvernement, qui a offert la possibilité de recouper des échantillons ADN avec la base de données de l'Unité d'identification de la Direction générale de la preuve pénale pour élucider l'affaire.

Liban

Procédure ordinaire

75. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Najib Youssef Al Germany, qui aurait été arrêté le 24 janvier 1997 à son domicile par des membres de l'armée libanaise en civil.

76. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a également fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement de la République arabe syrienne.

Libye

Procédure d'action urgente

77. Le 1^{er} juin 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement libyen le cas de Tarek Milad Mohamed Al Gadhafi, qui aurait été enlevé le 30 mai 2017 à l'Institut Al Abbas, à Tripoli, par des membres des forces d'intervention de la police.

78. Le 20 juin 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement libyen le cas de Mohamed Al Rajili Ghoma Abdul Rahman, qui aurait été enlevé le 25 avril 2017 à Souq Al Jum'ah Road, à Tripoli, par des membres des forces Katibat Al Nasr, rattachées au Ministère de l'intérieur.

Procédure ordinaire

79. Selon sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement trois cas concernant :

a) Anas Abdulrazzaq Mouse El-Titli, qui aurait été enlevé le 9 août 2014 à Benghazi Eljadida par des membres du premier bataillon d'infanterie ;

b) Emad Eddin Essa Mohamed Ali, qui aurait été enlevé le 4 février 2016 à une station d'essence à Al-Zawiya par quatre hommes armés non identifiés qui seraient membres d'une milice basée à Tripoli et placée, en principe, sous l'autorité de l'État ;

c) Ezzaddine Ahmed Omar al-Tumbukti, qui aurait été enlevé le 1^{er} janvier 2015 en rentrant chez lui dans le quartier d'Abu Salim par des membres de différents groupes armés basés à Mitiga, notamment de la Force spéciale de dissuasion, de Tuwar Trablous (révolutionnaires de Tripoli) et d'al-Shahid Youssef al-Bouni (brigade des martyrs de Yousef al-Bouni), qui seraient sous l'autorité du Ministère de l'intérieur et d'autres services de renseignement du Gouvernement et du Conseil de la présidence.

Malaisie

Procédure ordinaire

80. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement le cas de Amri Che Mat, qui aurait été enlevé le 24 novembre 2016 à proximité de son domicile dans l'État du Perlis par des membres des forces spéciales.

Informations reçues de diverses sources

81. Une source a fourni des informations actualisées sur un cas en suspens. Ces informations n'ont toutefois pas permis de faire la lumière sur le cas en question.

Maldives

Informations reçues du Gouvernement

82. Le 10 août 2017, le Gouvernement des Maldives a transmis des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Mexique

Procédure ordinaire

83. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement les cas des deux personnes suivantes :

a) José Reyes Mayoral Jáuregui, également connu sous le nom de Francisco Javier Martínez, qui aurait été arrêté le 23 août 1977 à son domicile, à Guadalajara (État de Jalisco), par des membres de la Direction fédérale de la sécurité, de la police rurale de l'État de Jalisco, de la police judiciaire d'État, des services secrets de Guadalajara et de la police des transports de Jalisco ;

b) Daniel Aguirre Espinoza, également connu sous le nom de « Piporro », qui aurait été enlevé le 20 mai 2016 à Mazatlán (État de Sinaloa), par des individus armés en civil qui se sont présentés comme des membres de la police ministérielle.

Informations reçues de diverses sources

84. Une source a fourni des informations sur un cas en suspens.

Appel urgent conjoint

85. Le 18 mai 2017, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent concernant des informations reçues sur le meurtre de la mère d'une femme défenseur des droits de l'homme portée disparue.

Lettre d'allégation conjointe

86. Le 14 juillet 2017, le Groupe de travail et d'autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre d'allégation concernant des informations reçues sur l'utilisation de technologies de surveillance par des organismes publics à l'encontre de membres du Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, de défenseurs des droits de l'homme, y compris des membres du Miguel Agustín Pro Juárez Center for Human Rights (Centro Prodh), de journalistes et d'autres membres de la société civile au Mexique. L'allégation portait également sur un discours du Président de Mexique, dans lequel il avait demandé que des enquêtes soient ouvertes à l'encontre des personnes ayant dénoncé le Gouvernement mexicain en étant l'auteur de ces actes.

Allégation de caractère général

87. Le Groupe de travail a reçu des informations émanant de sources crédibles selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées au Mexique. Le 2 octobre 2017, le Groupe de travail a adressé une allégation générale au Gouvernement mexicain (voir annexe I) concernant les obstacles auxquels feraient face les enfants et adolescents victimes de disparition dans l'exercice de leurs droits, en mettant particulièrement l'accent sur la situation des enfants et des adolescents dans le contexte des migrations.

Maroc

Procédure ordinaire

88. Selon sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement huit cas concernant :

- a) Bassou Oussattih, qui aurait été enlevé en mars 1973 à Taghichachte par trois gendarmes ;
- b) Ahmed Mohamed Salem El Arbi, qui aurait été vu pour la dernière fois en juillet 1976 à la Gendarmerie royale de Smara et à la prison secrète locale d'El Aaiún après avoir été enlevé à son domicile, à Smara, par deux gendarmes de la Gendarmerie royale ;
- c) Ali Mohamed Mbarek, qui aurait été enlevé à son domicile, à Smara, en décembre 1975, par des membres des forces armées marocaines ;
- d) Ghaili El Bourhimi, qui aurait été enlevée à son domicile le 22 février 1985 par des agents de la police marocaine en civil ;
- e) Hamadi Baba Sidi Hammad (Lmousaoui), qui aurait été enlevé en mars 1976, à El Aaiún, par des soldats marocains ;
- f) Hama Ballali Mohamed Salem, qui aurait été enlevé en juillet 1976 par deux gendarmes de la Gendarmerie royale ;
- g) Limam Bachir El Hairech, qui aurait été vu pour la dernière fois le 22 mai 1977 dans la caserne de la Compagnie d'intervention mobile après avoir été enlevé dans son magasin, dans le quartier de Colomina Roja (El Aaiún), par des membres des services de sécurité ;
- h) Mohamed El Bachir (Bachar) Mohamed Brahim El Khalil (Baaya), qui aurait été enlevé en novembre 1975, à Smara, par des soldats marocains.

89. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie des dossiers d'Ahmed Mohamed Salem El Arbi et d'Hamadi Baba Sidi Hammad (Lmousaoui) au Gouvernement espagnol.

Mozambique

Informations reçues du Gouvernement

90. Le 30 mai et le 11 septembre 2017, le Gouvernement portugais a fourni des informations sur un cas en suspens relevant du Mozambique. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

91. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement portugais.

Népal

Procédure ordinaire

92. Selon sa procédure ordinaire, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement 10 cas concernant :

- a) Chotelal Chaudhary, qui aurait été enlevé le 18 septembre 2002 à Kanchanpur par un groupe de policiers ;
- b) Dhak Bahadur Basnet, qui aurait été enlevé à son domicile le 15 mars 2002, à Baglung, par des membres de l'armée népalaise ;
- c) Ganesh K. C., qui aurait été arrêté le 27 novembre 1996 dans le village d'Adwait Marga par des membres de l'armée népalaise ;

d) Paal Thang Lama, qui aurait été enlevé le 16 mai 1999 en face de l'hôpital modèle de Katmandou par la police népalaise ;

e) Laltu Chaudhary, qui aurait été arrêté le 24 mars 2002 et emmené au poste de police de Krishnapur (Kanchanpur) ;

f) Prakash Ghimire, qui aurait été enlevé à son domicile le 22 novembre 2004 par des membres de l'armée népalaise ;

g) Raj Kumar Thapa Magar, qui aurait été arrêté le 29 mars 2003 lors d'une descente effectuée par des membres de l'armée népalaise ;

h) Sagun Shrestha, qui aurait été enlevé le 30 décembre 2004 au poste de contrôle de Suryabinayak par des membres de l'armée népalaise ;

i) Dil Bahadur Thapa, qui aurait été arrêté le 9 avril 2003 sur le marché de Chautara par des membres de l'armée népalaise ;

j) Kamal Dahal, qui aurait été enlevé le 1^{er} janvier 2000 sur son lieu de travail à Nepalganj par des membres de l'armée népalaise.

Autre lettre

93. Le 27 juillet 2017, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé au Gouvernement népalais une communication concernant la loi portant création de la Commission d'enquête sur les personnes disparues et de la Commission pour la vérité et la réconciliation, qui a été adoptée le 25 avril 2014, l'absence d'avancées significatives dans les travaux de ces deux commissions et le besoin d'accroître la participation des victimes et des témoins et de garantir davantage leur protection.

Oman

Informations reçues du Gouvernement

94. Le 16 juin 2017, le Gouvernement omanais a fourni des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

95. Dans ce contexte, le Groupe de travail a décidé de transférer le dossier au Gouvernement yéménite. Conformément à ses méthodes de travail, il a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement d'Oman et au Gouvernement des Émirats arabes unis.

Pakistan

Procédure d'action urgente

96. Au cours de la période considérée, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté 21 cas à l'attention du Gouvernement pakistanais (voir annexe III).

Procédure ordinaire

97. Le Groupe de travail a porté 32 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe II).

Informations reçues de diverses sources

98. Une source a fourni des informations actualisées concernant trois cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

99. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés les cas de Tofique Abro, Ali Imtyaz et Abdul Wahid Baloch. Les intéressés auraient été libérés.

Élucidation

100. À la lumière des informations précédemment fournies par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer un cas comme élucidé après expiration du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/111/1, par. 103).

Lettre de demande d'intervention rapide

101. Le 27 juillet 2017, le Groupe de travail et quatre autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre de demande d'intervention rapide concernant des menaces et des actes de harcèlement dont aurait fait l'objet Adil Ghaffar, un avocat et défenseur des droits de l'homme qui avait activement participé aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, notamment le Groupe de travail et les procédures spéciales.

Allégation de caractère général

102. Le Groupe de travail a reçu des informations émanant de sources crédibles selon lesquelles des obstacles entraveraient l'application de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées au Pakistan. Une allégation de caractère général a été transmise au Gouvernement le 12 octobre 2017 (voir annexe I). Elle met l'accent sur le fait que les disparitions forcées continuent d'être des pratiques courantes et que le nombre de cas signalés dans le Sindh sont en augmentation.

Pérou

Application de la règle des six mois

103. Le 21 juin 2017, le Gouvernement a fourni des informations sur un cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à ce cas.

Informations reçues de diverses sources

104. Une source a fourni des informations actualisées concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

Arabie saoudite

Procédure d'action urgente

105. Le 3 juillet 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement saoudien les cas de Mohammed Husayn Ali Al Khadrawi et Mahmoud Ali Al Bashir Raj, deux ressortissants libyens qui auraient été enlevés le 25 juin 2017 dans le hall de départ de l'aéroport de Djedda par des membres des forces de sécurité de l'État.

106. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie des dossiers au Gouvernement libyen.

107. Le 3 juillet 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement saoudien le cas de Suleiman Al Dweesh, qui aurait été vu pour la dernière fois en avril 2017, à la prison d'al-Ha'ir à Riyad, après avoir été enlevé le 22 avril 2016 à La Mecque.

Procédure ordinaire

108. Le Groupe de travail a porté à la connaissance du Gouvernement le cas d'Abdul Ghafoor Khan, qui aurait été arrêté le 20 août 2016 par la police de Médine, près de la porte 20 de la mosquée Masjid-e-Nabvi.

109. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement pakistanais.

Élucidation à la lumière d'informations reçues de diverses sources

110. À la lumière des informations fournies par diverses sources, le Groupe de travail a décidé de considérer comme élucidés les cas de Mohammed Husayn Ali Al Khadrawi et Mahmoud Ali Al Bashir Raj. Les intéressés auraient été extradés vers la Libye et sont actuellement détenus dans la prison de Qarnada.

Appel urgent conjoint

111. Le 28 juillet 2017, le Groupe de travail et sept autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont lancé un appel urgent conjoint concernant l'exécution imminente de 17 personnes dont on ignore le sort et le lieu où elles se trouvent.

Afrique du Sud

Procédure ordinaire

112. Le Groupe de travail a porté à la connaissance du Gouvernement le cas de Papi Vincent Thibello Jacob Tobias, qui aurait été enlevé le 6 février 2016 à Sebokeng par un policier et deux fonctionnaires.

Soudan du Sud

Procédure ordinaire

113. Le Groupe de travail a porté à la connaissance du Gouvernement le cas de Matthew Rungo, qui aurait été arrêté le 18 janvier 2016 à son domicile, à Yambio, par des officiers de la 6^e Division de l'Armée populaire de libération du Soudan (forces armées sud-soudanaises).

Espagne

Application de la règle des six mois

114. Le 17 juillet 2017, le Gouvernement a fourni des informations sur un cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à ce cas.

Sri Lanka

Procédure ordinaire

115. Le Groupe de travail a porté 44 cas à l'attention du Gouvernement (voir annexe II).

République arabe syrienne

Procédure d'action urgente

116. Le 20 juillet 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement syrien le cas d'Hassam Al Modrek, qui aurait été vu pour la dernière fois le 6 avril 2017 dans le centre du renseignement des forces aériennes de la prison de l'aéroport de Mazzeh.

Procédure ordinaire

117. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement huit cas concernant :

a) Ramez Al Deeb, qui aurait été arrêté le 15 août 2012 par des membres des Shabiha, milice progouvernementale, et de l'armée syrienne, alors que cette dernière faisait une descente sur le village de Zor al-Haysa ;

b) Khalid Ali Deeb, qui aurait été enlevé le 26 novembre 2011 au poste de contrôle de la place principale d'Al-Ramel Al-Janoubi par des membres du Service des renseignements militaires ;

c) Mohammad Bashar Ali Deeb, qui aurait été enlevé le 26 novembre 2012 dans les jardins d'Al Zahra par des membres de la section 235 (aussi dite « section Palestine ») du Service des renseignements militaires ;

d) Nedal Shaikh Mahmoud, qui aurait été arrêté le 16 mars 2015 par des agents en uniforme et en civil des forces de sécurité aérienne à un poste de contrôle dans la ville de Tartous ;

e) Ibrahim Al Hammadi, Bashar Al Hammadi et Fadel Al Hammadi, qui auraient été arrêtés le 15 mars 2014 par des agents des services de renseignement des forces aériennes au poste de contrôle d'Al Furqlus (gouvernorat de Homs) ;

f) Khalid Al Nazzal, qui aurait été arrêté le 16 janvier 2014 à son domicile près de l'école Al Shemalyia, dans le village de Maar Daftin, par des agents de la Direction des renseignements militaires.

Informations reçues de diverses sources

118. Diverses sources ont fourni des informations concernant quatre cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Thaïlande

Procédure ordinaire

119. Le Groupe de travail a porté à la connaissance du Gouvernement quatre cas concernant Sotheak Bun, Ty Phon et leurs deux jeunes enfants, famille de demandeurs d'asile en Thaïlande, qui auraient été enlevés le 27 août 2016 par la police thaïlandaise, avec la possible collaboration de la police cambodgienne.

120. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie des dossiers au Gouvernement cambodgien.

Informations reçues du Gouvernement

121. Le 17 juillet 2017, le Gouvernement thaïlandais a fourni des informations sur un cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ce cas.

Tunisie

Informations reçues du Gouvernement

122. Le 22 juin 2017, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) a transmis une réponse concernant 10 cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

123. Le 18 août 2017, le Gouvernement italien a fourni des informations concernant 10 cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

124. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie des dossiers au Gouvernement italien et à l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (voir A/HRC/WGEID/112/1, par. 94).

Turquie

Procédure d'action urgente

125. Le 16 juin 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement turc le cas de Mustafa Özben, avocat et

universitaire, qui aurait été enlevé le 9 mai 2017 à Ankara par un groupe d'hommes dont on pense qu'ils appartiendraient aux forces de l'État.

Informations reçues du Gouvernement

126. Le 19 juin et le 17 juillet 2017, le Gouvernement turc a fourni des informations sur deux cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider ces cas.

Élucidation

127. À la lumière d'informations précédemment fournies par le Gouvernement, le Groupe de travail a décidé de considérer quatre cas comme élucidés à l'issue du délai prescrit par la règle des six mois (voir A/HRC/WGEID/111/1, par. 130).

Réponse à un appel urgent conjoint

128. Le 6 juin 2017, le Gouvernement turc a transmis une réponse à l'appel urgent conjoint envoyé le 10 avril 2017 concernant des violations des droits de l'homme qui auraient été commises dans le contexte d'opérations de sécurité menées dans les districts d'Ömerli, de Nusaybin et d'Artuklu (province de Mardin), dans le sud-est de la Turquie. Dans sa réponse, le Gouvernement a fourni des informations détaillées sur les objectifs et le déroulement de ces opérations de sécurité.

Observations

129. Le Groupe de travail est pleinement conscient des graves problèmes de sécurité que rencontre actuellement la Turquie (voir A/HRC/33/51/Add.1, par. 10). Il rappelle parallèlement que, conformément à l'article 7 de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, aucune circonstance quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse d'une menace de guerre, d'une guerre, d'instabilité politique intérieure ou de toute autre situation d'exception, y compris dans le cas d'une lutte antiterroriste, ne peut être invoquée pour justifier des disparitions forcées.

Turkménistan

Procédure ordinaire

130. Le Groupe de travail a porté à la connaissance du Gouvernement le cas de Batyr Berdyev, qui aurait été arrêté le 7 décembre 2002 à son domicile, à Achgabat, par des agents de la police judiciaire et des membres des services spéciaux de sécurité et aurait été vu pour la dernière fois dans un centre de détention préventive le 9 décembre 2002.

Application de la règle des six mois

131. Le 22 mai et le 26 juin 2017, le Gouvernement a fourni des informations sur deux cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à ces deux cas.

Observations

132. Le Groupe de travail remercie le Gouvernement turkmène d'avoir fourni des informations concernant certains des cas en suspens. Il juge encourageant que le Gouvernement participe davantage à ses travaux et se réjouit de poursuivre le dialogue constructif noué avec lui.

Ouganda

Lettre d'allégation conjointe

133. Le 23 août 2017, le Groupe de travail et cinq autres mécanismes relevant des procédures spéciales ont envoyé une lettre d'allégation conjointe concernant les allégations

d'exécutions extrajudiciaires, d'usage excessif de la force, de détention arbitraire et de disparition forcée à l'encontre de membres du groupe ethnique des Bakonzo de l'institution culturelle du Rwenzururu, y compris des enfants, par des officiers de la police et de l'armée ougandaises lors d'opérations conjointes à Kasese, dans l'ouest de l'Ouganda, les 26 et 27 novembre 2016, et les difficultés rencontrées pour enquêter sur ces cas.

Émirats arabes unis

Abandon de l'examen

134. Le Groupe de travail a décidé, à titre exceptionnel et conformément au paragraphe 28 de ses méthodes de travail, de mettre fin à l'examen de trois cas en suspens. Ces cas peuvent toutefois être rouverts à tout moment.

États-Unis d'Amérique

Procédure ordinaire

135. Le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement des États-Unis d'Amérique le cas de Mazen Al Izzi, ressortissant iraquien qui aurait été arrêté le 10 janvier 2004 à Bagdad par des officiers de l'armée américaine.

136. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement iraquien.

Informations reçues du Gouvernement

137. Le 17 août 2017, le Gouvernement a fourni des informations sur quatre cas en suspens. Ces informations n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider les cas en question.

Uruguay

Réponse à une lettre de demande d'intervention rapide

138. Le 27 juin 2017, le Gouvernement uruguayen a transmis une réponse à une lettre de demande d'intervention rapide envoyée le 18 mai 2017 concernant des menaces de mort dont 13 défenseurs des droits de l'homme et activistes engagés dans la promotion des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité en Uruguay auraient fait l'objet. Dans sa réponse, le Gouvernement a fourni de plus amples informations concernant ces cas et les enquêtes en cours.

Venezuela (République bolivarienne du)

Application de la règle des six mois

139. Le 10 juillet 2017, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a fourni des informations sur un cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à ce cas.

Viet Nam

Application de la règle des six mois

140. Le 10 août 2017, le Gouvernement vietnamien a fourni des informations sur un cas en suspens. À la lumière de ces informations, le Groupe de travail a décidé d'appliquer la règle des six mois à ce cas.

Yémen

Procédure d'action urgente

141. Le 14 juillet 2017, agissant au titre de sa procédure d'action urgente, le Groupe de travail a porté à l'attention du Gouvernement yéménite le cas de Mustafa Hussain Mohamed al-Mutawakel, qui aurait été enlevé le 27 avril 2017 dans un bus au poste de contrôle de al-Falaj, dans le gouvernorat de Ma'rib (nord-est de Sanaa), par les forces al Shar'ia.

Informations reçues de diverses sources

142. Une source a fourni des informations actualisées concernant un cas en suspens. Les informations fournies n'ont pas été jugées suffisantes pour élucider le cas en question.

143. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du dossier au Gouvernement saoudien.

Information reçues du Gouvernement

144. À la lumière des informations fournies par le Gouvernement d'Oman le 16 juin 2017, le Groupe de travail a décidé de transférer un cas au Gouvernement yéménite.

145. Conformément à ses méthodes de travail, le Groupe de travail a fait parvenir une copie du cas aux Gouvernements d'Oman et des Émirats arabes unis.

Annexe I

[Anglais et espagnol seulement]

General allegations

Colombia

1. The Working Group received information from credible sources alleging obstacles encountered to implement the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Colombia.
2. Las fuentes han informado que se han resuelto muy pocos casos de desapariciones forzadas ocurridas entre 1938 y 2013. De los 20,944 casos estimados, 19,638 siguen sin resolverse.
3. Se dice que las presuntas desapariciones forzadas han sido cometidas por, o con la autorización, el apoyo o la aquiescencia de agentes del Estado, o con la colaboración de grupos paramilitares.
4. Las fuentes también informaron de nuevos casos de desapariciones forzadas o involuntarias de niños, como Juan Esteban Moreno Pachón, Brayan Andrés Montaña y Henry Mauricio Castillo Soche, que se cree que desaparecieron el 20 de febrero de 2017 en el Barrio San Cristóbal Norte. Estos nuevos casos muestran la persistencia de las desapariciones forzadas o involuntarias en Colombia, independientemente del fin del conflicto armado, y amenazan el principio de no repetición como parte del derecho a obtener reparación.
5. Las fuentes también expresaron su preocupación por el mandato de la Unidad de Búsqueda de Personas Desaparecidas (UBPD), que es facilitar la búsqueda e identificación de personas desaparecidas “en el contexto y en razón del conflicto armado”. A las fuentes les preocupa que esta definición sea demasiado restrictiva y pueda excluir muchas categorías de casos de desapariciones forzadas que no estén íntimamente relacionadas con el conflicto armado. Como resultado, las fuentes se preguntan si todos los casos de desapariciones, independientemente de su contexto, deben ser abordados en el mandato de la UBPD en particular, y por las autoridades colombianas en general.
6. De acuerdo con las fuentes, la UBPD es fruto del Acuerdo Final para la Terminación del Conflicto y la Construcción de una Paz Estable y Duradera entre el Gobierno Nacional y las FARC-EP, recogido en el punto 5.1.1.2. “(...) con el fin de establecer lo acaecido a las personas dadas por desaparecidas como resultado de acciones de Agentes del Estado, de integrantes de las FARC-EP o de cualquier organización que haya participado en el conflicto, y de esa manera contribuir a satisfacer los derechos de las víctimas a la verdad y la reparación”.
7. El texto señala que se tratará de una unidad especial de alto nivel con carácter excepcional y transitorio, con fuerte participación de las víctimas, para la búsqueda de todas las personas desaparecidas en el contexto y en razón del conflicto armado. Esta Unidad hará parte del Sistema Integral de Verdad, Justicia, Reparación y No Repetición (SIVJRNR) y tendrá un carácter humanitario (los procesos y procedimientos que adelante tendrán carácter humanitario y extrajudicial).
8. El Acuerdo le otorga a la UBPD independencia y autonomía administrativa y financiera para dirigir, coordinar y contribuir a la implementación de las “acciones humanitarias encaminadas a la búsqueda y localización de personas dadas por desaparecidas que se encuentren con vida, y en los casos de fallecimiento, cuando sea posible, la identificación y entrega digna de los restos de las personas dadas por desaparecidas en el contexto y en razón del conflicto armado”.
9. La UBPD fue creada mediante el artículo 3 del acto legislativo 01 de 2017 y organizada mediante el Decreto Ley 589 de 2017. Dichas disposiciones han solventado

algunas de las dudas preliminares que surgieron sobre la existencia de la Unidad, pero no han superado de manera definitivas otras que siguen generando incertidumbre y que no han sido definidas.

10. Ahora el Ministerio de Justicia trabaja en una propuesta de estructura de la UBPD, cuyos elementos iniciales fueron recientemente presentados a las organizaciones de sociedad civil, pero hasta el momento tampoco resuelven las inquietudes existentes.

11. Entre los asuntos definidos en las normas existentes y aquellos por consolidarse con ocasión de la revisión automática que adelanta la Corte Constitucional, se resaltan los siguientes:

(a) De acuerdo con las fuentes, aunque el Decreto Ley no lo mencione, el que la UBPD sea denominada como “entidad del Sector Justicia de naturaleza especial” significa que depende jerárquicamente del Ministerio de Justicia y de la Presidencia de la República. De esta manera, si bien la Unidad podría contar con autonomía administrativa y financiera, como cualquier otra entidad pública, no cuenta con autonomía de rango constitucional que le permitiera actuar sin dependencia jerárquica en el sector de la administración pública.

Durante la presentación de la propuesta de estructura para la UBPD no se hicieron nuevas clarificaciones sobre este asunto. El Gobierno sigue insistiendo que la Unidad será autónoma, pero al pertenecer al sector justicia esta autonomía se ve limitada por su ubicación y su dependencia del Ministro de turno. También se mencionó en la reunión que en el decreto de estructura no se indicará que la Unidad está adscrita o vinculada al Ministerio, sino que se insistirá en la idea de tener una naturaleza jurídica especial. Ello significará, por ejemplo, en relación con la planta de personal, que los cargos serán de libre nombramiento y remoción.

Por su parte, el director o la directora de la entidad será quien le imprima el carácter de independencia a la labor que debe adelantar, impidiendo la limitación por parte de los mencionados superiores jerárquicos o de otros intereses (hasta donde las normas lo permitan). En esa medida, se espera que la labor de la Unidad se vea menos afectada por su vinculación al nivel central de la administración pública.

Sin embargo, el asunto de la autonomía de la UBPD sigue en manos de la decisión e interpretación que de este tema haga la Corte Constitucional en la sentencia que surja de la revisión automática del Decreto Ley.

(b) Acceso a información que pueda tener relación con las desapariciones forzadas, incluyendo archivos de inteligencia y otra información reservada

Inicialmente el Acuerdo planteaba que la UBPD “tendrá acceso a las bases de datos oficiales y podrá suscribir convenios con organizaciones de víctimas y de derechos humanos para tener acceso a la información de que dispongan. [...] el Gobierno Nacional se compromete a facilitar la consulta de la información que requiera la UBPD para el cumplimiento de sus funciones, y la UBPD, por su parte, le dará el tratamiento legal correspondiente”.

El Decreto Ley 589 plantea en el artículo 12 que la UBPD podrá acceder a la información relacionada con violaciones de los derechos humanos e infracciones al derecho humanitario, pero adicionalmente permite solicitar información a las diversas entidades públicas sin que se le pueda oponer reserva.

Tratándose de información reservada, señala la norma, en todo caso debe garantizarse el acceso a la información con el compromiso de guardar la reserva respectiva. De acuerdo con las fuentes, es indispensable que la Corte avale esta fórmula de acceso a la información que protege la finalidad de la reserva y a la vez permite el acceso a información indispensable para el proceso de búsqueda, localización, recuperación, identificación y entrega digna. La misma lógica debe seguirse en el proceso de reglamentación. Sin poder acceder a la información, la UBPD tendría serias dificultades para cumplir las expectativas de las víctimas.

(c) Traslado de información a procesos judiciales. Relación con los demás mecanismos del Sistema Integral.

Dentro de las funciones que el Acuerdo le adjudica a la UBPD está la de entregar a los familiares un reporte oficial detallado de la información que haya logrado obtener sobre lo acaecido a la persona dada por desaparecida, al término de la ejecución del plan de búsqueda correspondiente. También se señala que habrá que entregar una copia de dicho reporte a la Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad, la Convivencia y la No Repetición.

El mismo Acuerdo señala que la UBPD se desarrollará en el marco del SIVJRN, “como complemento y sin asumir las funciones de los demás componentes del mismo. En particular las actividades de la UBPD no podrán ni sustituir ni impedir las investigaciones de carácter judicial a las que haya lugar en cumplimiento de las obligaciones que tiene el Estado”.

De acuerdo a las fuentes, se dice explícitamente que la búsqueda de restos por parte de la UBPD no inhabilitará a la Jurisdicción Especial para la Paz y demás órganos competentes para adelantar las investigaciones que considere necesarias para esclarecer las circunstancias y responsabilidades de la victimización del caso asumido por la UBPD, y que en todo caso tanto los informes técnico forenses como los elementos materiales asociados al cadáver que se puedan encontrar en el lugar de las exhumaciones, podrán ser requeridos por la Jurisdicción Especial para la Paz (JEP) y otros órganos que sean competentes.

Sin embargo, las fuentes hacen notar que el Acuerdo también establece que:

“Con el fin de garantizar la efectividad del trabajo humanitario de la UBPD para satisfacer al máximo posible los derechos a la verdad y la reparación de las víctimas, y ante todo aliviar su sufrimiento, la información que reciba o produzca la UBPD no podrá ser utilizada con el fin de atribuir responsabilidades en procesos judiciales o para tener valor probatorio, a excepción de los informes técnico forenses y los elementos materiales asociados al cadáver”.

La contribución con información a la UBPD podrá ser tenida en cuenta para recibir cualquier tratamiento especial en materia de justicia. Los funcionarios de la UBPD no estarán obligados a declarar en procesos judiciales y estarán exentos del deber de denuncia respecto al trabajo que desempeñen en la Unidad, aunque podrán, de ser requerido por la JEP, por otras autoridades competentes o por la Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad, ratificar y explicar lo concerniente a esos informes y los elementos materiales asociados al cadáver.

Durante el tiempo de funcionamiento de la Comisión para el Esclarecimiento de la Verdad, la UBPD atenderá sus requerimientos y lineamientos, para lo que establecerán un protocolo de cooperación e intercambio de información y coordinarán sus actuaciones.

Por su parte el Gobierno señala que existirá una dependencia denominada “Oficina de Coordinación y Cooperación Interinstitucional” que se encargará de adelantar el relacionamiento con otras instancias del SIVJRN. De acuerdo a las fuentes, esto es positivo en términos generales, aunque los asuntos concretos sobre las condiciones de traslado de información o documentos no se van a definir en la estructura de la Unidad, sino que se van a dejar a protocolos de confidencialidad o colaboración entre los mecanismos. Las organizaciones de derechos humanos y víctimas han planteado la necesidad de fijar algunos principios o delimitar ese relacionamiento desde las normas generales.

12. Además de los puntos de preocupación mencionados, la fuente resalta tres asuntos adicionales:

(a) Es urgente consolidar la estructura de la Unidad lo antes posible, para que no vea perjudicada por la aplicación de la ley de garantías durante el período electoral que se avecina, expidiendo los decretos de planta de personal y estructura interna, y asignando el presupuesto correspondiente

(b) Es necesario que la UBPD sea robusta en el número de funcionarios y su operación territorial. La propuesta de estructura del Ministerio menciona un estimado de cerca de 100 personas en los territorios inicialmente, este número difícilmente podrá

atender la cantidad de lugares por valorar y las actividades que se desprenden de la localización de uno o varios cuerpos (sin capacidad la Unidad no generará resultados alentadores en el corto plazo).

(c) El decreto ley estableció que el Instituto de Medicina Legal realizará todos los exámenes médico legales de los cadáveres, custodiará los cuerpos no identificados o no reclamados y, en suma, será el apoyo técnico científico de la Unidad. Esta situación genera la necesidad de revisar la relación entre la UBPD y el Instituto, teniendo en cuenta que este último debe atender todos los procesos medico forenses del país, y los de la UBPD son solo una parte de estos.

13. La fuente concluye que la expedición del Decreto Ley resolvió algunas de las preocupaciones planteadas, pero las preguntas más estructurales permanecen. Mientras tanto, la propuesta de estructura que está elaborando el Ministerio de Justicia no permite disipar las dudas sobre los asuntos complejos de operación que siguen abiertos. Será entonces la Corte Constitucional la que jugará un papel definitivo en aclarar muchas de las inquietudes que prevalecen respecto a los alcances de la UBPD, así como sobre sus límites y la articulación con otras instituciones y con las organizaciones de víctimas y derechos humanos.

Egypt

14. The Working Group received information from the source concerning reported obstacles encountered in the implementation of the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Egypt.

15. According to the information received, the following 10 individuals have been forcibly disappeared and later either killed or sentenced to death:

(a) Mr. Lotfy Ibrahim Ismail Khalil, 23, whose death sentence was upheld on 19 June 2017;

(b) Mr. Ahmed Abdul Hadi Al Sehemy, 28, whose death sentence was upheld on 19 June 2017;

(c) Mr. Sameh Abdullah Mohamed Youssef, 32, whose death sentence was upheld on 19 June 2017;

(d) Mr. Ahmed Abd Al Moenem Salama Ahmed Salama, 41, whose death sentence was upheld on 19 June 2017;

(e) Ms. Samia Mohamed Dawood Shanan, 56, who was sentenced to death on 2 December 2014;

(f) Mr. Tarek Saad Hassan Shanan, 37, who was sentenced to death on 2 December 2014;

(g) Mr. Abdulsalam Shoaib Abdulsalam Shoaib, 59, who was sentenced to death on 20 May 2014;

(h) Mr. Ali Sami Fahim El Far, 27, who was executed on 9 July 2017;

(i) Mr. Imad El Din Sami El Far, 21, who was executed on 18 July 2017; and

(j) Mr. Omar Adel Mohamed Abdelbaki, 20, who was executed on 23 July 2017.

16. It is alleged that, after a terrorist attack on 15 April 2015 that left three military college students killed and two others injured, the Egyptian Security Police Force abducted nine individuals and placed them in different detention centers around the country; such as Al Sheikh Police Station 1 and the Lazoughly Headquarters of the State Security Police in Cairo. Of these nine individuals were Mr. Lotfy Khalil, Mr. Ahmed Al Sehemy, Mr. Sameh Youssef and Mr. Ahmed Salama. Their whereabouts were unknown for periods of time ranging from 70 to 90 days. When family members inquired about their disappeared relatives, police officers allegedly denied that their relatives were being held.

17. The source argues that on 1 February 2017 these four individuals were sentenced to death in violation of the international fair trial guarantees, in particular they were not allowed to provide exculpatory evidence to prove their innocence, and the basis to sentence them collectively to death was their confessions to which they were reportedly forced through subjecting them to prolonged acts of torture during periods of their enforced disappearances. The source further asserts that the dates of arrest of Mr. Lotfy Khalil and Mr. Ahmed Salama were fabricated by indicating that they have been arrested on 30 June and 1 July 2015 respectively, whereas they have been disappeared since 19 April 2015.

18. Regarding the cases of Ms. Samia Shanan and her son Mr. Tarek Shanan, it has been alleged that, following the Raba'a Square demonstrations on 14 August 2013, Ms. Samia Shanan was abducted from her home on 19 September 2013 in the course of a violent raid conducted by members of the State Security Forces. She was taken to the "Kilo 10.5" detention facility located on the Cairo-Alexandria Highway, where she was held incommunicado for four months and tortured into confessing to the killing and mutilation of police officers' bodies during the riot. After she refused to confess, on 6 October 2013 her son Tareq was abducted from his home following a raid conducted by the State Security and Special Forces. He was taken to the "Kilo 10.5" detention facility, held there incommunicado for three months and tortured in front of her mother. Following brutal torture and fearing for her and her son's lives, Ms. Samia Shanan confessed to mutilating the body of the police officer, confession that she later denied in Court. Both Ms. Samia Shanan and Mr. Tareq Shanan were prosecuted before the Criminal Court of Giza and sentenced to death. They currently await further decision regarding their death sentences.

19. As for Mr. Abdulsalam Shoaib, it is contended that, since July 2013, he has been harassed by State Security Forces, until he was arrested on 20 May 2014 in front of his workplace in Fayoum. Following his arrest, Mr. Abdulsalam Shoaib was held incommunicado for several months in different locations, including the National Security facility in Fayoum, the Bandar Police Station in Fayoum, the Fayoum Public Prison, and the Qasr Al Nil Police Department. Reportedly, he was tortured into confessing to "belonging to a banned group." Thereafter, he was charged accordingly and with "organizing a gathering of more than five people", and sentenced to death on the basis of his forced confession. He is currently held at the high security wing of the Minya Prison pending appeal.

20. In the cases of the brothers Imad and Ali El Far, both individuals were abducted from their home by State agents on 4 and 22 April 2017 respectively and taken to unknown location. Their fate and whereabouts remained unknown in spite of several complaints filed by their relatives with the Attorneys General of Damietta and Cairo, as well as the Ministry of Interior. The Ministry of Interior announced their death on 9 and 18 July 2017 respectively, reportedly as a result of an exchange of fire during anti-terrorist operations. The source, however, claims that family members identified several signs of torture upon examining their bodies.

21. Concerning Mr. Omar Abdelbaki, he was abducted on 13 July 2017 in front of his football club, nearby his house, by several members of State Security Forces. He was surrounded by the officers, forcibly put in a car and taken to an unknown location. Following the incident, relatives of Mr. Omar Abdelbaki inquired about him at different police stations, but the police officers denied holding him. No information about his fate and whereabouts was received after filing complaints with the Attorney General and General Prosecutor of the Al Shaqiya governorate and the Ministry of Interior, either. Shortly thereafter, the Ministry of Interior released a statement that Mr. Abdelbaki was killed during an exchange of fire between State Security Forces and a group of terrorists belonging to the Muslim Brotherhood. When relatives examined Mr. Abdelbaki's body, they identified several marks of torture.

22. The source emphasizes that the common characteristics of all above cases are an absence of arrest warrants for arrests carried out by the State Security (Amn Al Watany or Amn Al Dawly) and Police Forces, followed by secret or incommunicado detentions which placed arrested individuals outside the protection of the law, for days and weeks. During their detention, all victims were subjected to sever forms of torture and ill-treatment.

Mexico

23. The Working Group received information from credible sources alleging obstacles encountered to implement the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Mexico.

24. Según las fuentes, en lo que concierne específicamente a la situación de los niños, niñas y adolescentes desaparecidos, de 2006 y hasta el 31 de marzo de 2017, el Registro Nacional de Datos de Personas Extraviadas o Desaparecidas (RNPED) reporta 3.217 niñas y 2.235 niños de entre 0 y 17 años como desaparecidos. Esta cifra de 5,452 niñas, niños y adolescentes representa según el Registro el 18 por ciento del total de los casos de desaparición en México. El 59 por ciento de estos casos corresponde a mujeres y el 41 por ciento a varones. En cuanto a la actualidad del fenómeno, las estadísticas aportadas indicarían que cerca del 70 por ciento de niñas, niños y adolescentes desaparecieron en el último quinquenio, mientras que la proporción restante habría ocurrido en el período anterior.

25. Según la alegación, esta estadística no sería comprensiva de la verdadera extensión del fenómeno criminal, ya que existiría un importante subregistro de los casos de desaparición, que se debería a diferentes razones, entre ellas amenazas u hostigamiento, y afecta en particular a las personas migrantes, que enfrentan obstáculos adicionales a la hora de denunciar estos hechos.

26. A pesar del elevado número de personas desaparecidas, incluyendo a niños, niñas y adolescentes, la fuente afirma que la crisis no ha sido reconocida ni asumida en su verdadera magnitud por el Estado mexicano: “Hasta el momento las acciones emprendidas continúan siendo esfuerzos desarticulados, sin que existan procedimientos accesibles y transparentes para la búsqueda inmediata, localización y protección”.

27. Entre el universo de personas migrantes desaparecidas, según la información recibida sería posible apreciar que la mayoría de las personas migrantes desaparecidas son jóvenes (182) en “edad productiva”, seguido de adultos (85) y niños, niñas o adolescentes (45). En relación a la distribución por género, se ha destacado que las niñas migrantes se encuentran sobre representadas al alcanzar los dos tercios del universo de víctimas.

28. Las fuentes han hecho hincapié en constataciones realizadas por la Comisión Interamericana de Derechos Humanos, acerca de que muchos niños, niñas y adolescentes que se encuentran en México en el contexto de la migración suelen ser utilizados por integrantes de la delincuencia organizada para realizar actividades relacionadas con el tráfico de personas o el tráfico de drogas. También se ha destacado la extendida práctica de detener a este grupo especialmente vulnerable, exponiéndolo a mayores riesgos de ser desaparecidos.

29. De acuerdo a las fuentes, el Estado mexicano no ha adoptado medidas preventivas ni políticas públicas eficaces y específicas en materia de búsqueda, investigación, enjuiciamiento y sanción de los responsables y reparación del daño en casos de desaparición de niños, niñas y adolescentes.

30. En particular, afirman que no existen hasta la fecha medidas legislativas, administrativas, judiciales ni de otra naturaleza que reflejen un enfoque específico que responda a las características especiales de los niños, niñas y adolescentes y que se adapten a su sensibilidad, tomando en cuenta las diferencias de género.

31. Según la alegación, los mecanismos existentes operan en el orden local sin tomar en cuenta que cada vez más las desapariciones de personas menores de edad se encuentran vinculadas a la delincuencia organizada y a delitos federales como la trata de personas, así como los delitos donde agentes del Estado están implicados, ya sea por una responsabilidad de acción u omisión.

32. Las fuentes han ejemplificado esta situación, al afirmar que en el estado de Jalisco, en octubre de 2014 mientras se contabilizaban 141 niños desaparecidos, solo se había utilizado el sistema de Alerta Ámber en 9 de los casos, lo que habría llevado a que fueran familiares y vecinos quienes emprendieron acciones de localización, mientras la agencia del ministerio público no activó la Alerta Ámber. La información destaca que la existencia de

varias deficiencias en la activación de la Alerta Ámber fue evidenciada por la Comisión Estatal de Derechos Humanos de Jalisco a través de la recomendación 10/2014 dirigida al alcalde de Puerto Vallarta y al Fiscal Regional del Estado.

33. La alegación afirma que las autoridades “se limitan a la emisión de Pre-Alertas, por no considerar debidamente comprobada la existencia de un grave peligro para el niño, la niña o la persona adolescente concernida, sin tomar en cuenta ni el contexto existente en el país, ni la necesidad de adoptar medidas especiales de protección”, y que se impone a los denunciantes la carga de demostrar un grave riesgo para la persona desaparecida.

34. En materia de investigaciones llevadas a cabo por las fiscalías, la fuente destaca que los ministerios públicos encargados de la investigación penal no cuentan con un protocolo que persiga también la búsqueda de niños, niñas o adolescentes desaparecidos.

35. En este contexto, las alegaciones hacen referencia al especial impacto que tiene sobre los niños, niñas y adolescentes la desaparición de sus familiares adultos, ya que ellos eran frecuentemente los proveedores económicos de sus hogares, lo que habría motivado, en muchos de los casos, una pobreza extrema que no permite cubrir las necesidades básicas de estos menores de edad. Sin perjuicio de lo cual, el Estado no habría impulsado políticas para el apoyo de las familias.

36. Las fuentes indican haber detectado además que como consecuencia del impacto que recae sobre las familias, las niñas, niños y adolescentes se ven obligados a asumir roles parentales o maternos como buscar empleo o constituirse en el apoyo emocional de los adultos, y que esta situación hace que en la comunidad sean víctimas de discriminación y segregación. Sin embargo, la información recibida indica que no existe una política de abordaje psicosocial para las familias víctimas de una desaparición, que incluya además un enfoque específico de trabajo con niñas, niños y adolescentes, a pesar de que así lo establece la Ley General de Víctimas.

37. La información llama además la atención acerca de casos en los cuales el Registro Civil niega a las madres la inscripción de niños o niñas que nacen luego de la desaparición de su padre, lo que afectaría además sus derechos a la identidad.

Pakistan

38. The Working Group received information from credible sources concerning reported obstacles encountered in the implementation of the Declaration on the Protection of All Persons from Enforced Disappearance in Pakistan.

39. According to sources, the widespread practice of enforced disappearances has been ongoing, and the number of cases is alarmingly increasing in Sindh in recent years. The sources inform that, since 2010, 1,200 cases of enforced disappearances have been reported in Sindh. Furthermore, since February 2017, over 160 people have disappeared. However, no criminal charge has been registered against anyone, while the fates or whereabouts of the disappeared are still unknown. According to sources, those taken away are men of all ages, mainly political and human rights activists in Sindh.

40. According to sources, enforced disappearances are taking place not only in Balochistan, FATA (The Federally Administered Tribal Areas), Khyber Pakhtunkhwa, and urban Sindh, but also in Punjab province and the capital Islamabad in Pakistan.

41. The sources claim that the security agencies are involved in the abductions, and that families of disappeared persons and human rights defenders including lawyers who work on issues related to enforced disappearance are subject to threats, reprisals and harassment by State agencies.

Annexe II

Standard procedure cases

Democratic People's Republic of Korea

1. The Working Group transmitted 26 cases to the Government, concerning:
 - (a) Mr So Sung-kun, allegedly arrested from his home in the Republic of Korea by staff members of the State Political Security Department of the Democratic People's Republic of Korea, in July 1950.
 - (b) Mr. Lee Hyung-ho, allegedly abducted from his home in Seoul, Republic of Korea on 6 July 1950, by the North Korean Security Bureau.
 - (c) Mr. Hong Man-sik, allegedly abducted from the street in Seoul, Republic of Korea by the North Korean military authorities, in late July 1950.
 - (d) Ms. Choi Geum Sil, allegedly abducted from her home by the National Security Agency of the Democratic People's Republic of Korea (DPRK), in the summer of 1996.
 - (e) Mr. Choi Young Deok, allegedly abducted from his home in the winter of 2009, by the Hamheung City Security Agency.
 - (f) Ms. Kim Oak Choon, allegedly repatriated from China and abducted by Yangkang Provincial Security Agency in the spring of 2008.
 - (g) Mr. Kim Sung-il, allegedly abducted following his interrogation by the Jongsung Security Agency of the Democratic People's Republic of Korea, in August 1992.
 - (h) Ms. Lim Geum Sun, allegedly abducted from her home by the Defense Security Command of the Democratic People's Republic of Korea, in the summer of 2009.
 - (i) Mr. Park Myeong Il, allegedly abducted from his home by the Yoosun Regional Security Agency of the Democratic People's Republic of Korea, in the winter of 2000.
 - (j) Mr. Ahn Jongbok, allegedly abducted from his home in the Republic of Korea, by North Korean soldiers, in late July 1950.
 - (k) Mr. Known Doo-han, allegedly taken by force from his house in Seoul, Republic of Korea on 30 June 1950, by officers of the Korean People's Army (KPA).
 - (l) Mr. Choi Hwi, allegedly abducted from his home in Seoul, Republic of Korea on 27 July 1950, by the North Korean People's Army.
 - (m) Mr. Choi Jin, allegedly abducted from his home in Seoul, Republic of Korea by the North Korean People's Army, in July 1950.
 - (n) Mr. Na Sung-yu, allegedly abducted from his home in Seoul, Republic of Korea on 14 August 1950, by a squad of the Korean Peoples's Army.
 - (o) Mr. Chung Hee Geun, allegedly taken from his house by agents of the National Security Agency of the DPRK, in the summer of 1975.
 - (p) Mr. Yeong Cheol Lee, allegedly abducted from his home in June 2016, by security agents of the Yanggang Province State Security Department.
 - (q) Mr. Min Hyo-sik, allegedly taken from his residence in Seoul, Republic of Korea in July 1950, by North Korean police officers.
 - (r) Mr. Lim Won-taek, allegedly abducted in June 1950 by members of the North Korean Communist party.

- (s) Mr. Kim Gil-won, allegedly abducted in Seoul, Republic of Korea, on 9 August 1950, by soldiers from the Democratic People's Republic of Korea.
- (t) Mr. Lee Jong-gak, allegedly abducted by a North Korean soldier on 27 September 1950.
- (u) Mr. Kim Nosung, allegedly abducted from his home in Seoul, Republic of Korea on 6 August 1950.
- (v) Mr. Kim Yong-jin, allegedly abducted from his home in the Republic of Korea, in August, 1950, by soldiers from the Democratic People's Republic of Korea.
- (w) Mr. Kwong Hae-yong, allegedly abducted from his home in Seoul, Republic of Korea on 25 August 1950, by policemen from the Democratic People's Republic of Korea.
- (x) Mr. Lee Dong-sik, allegedly last seen being held in custody by soldiers from the Democratic People's Republic of Korea, in September 1950.
- (y) Mr. Lee Kag-ui, allegedly abducted from his home in the Republic of Korea, in December 1950, by North Korean agents.
- (z) Mr. An Ho-cheol, allegedly abducted from his home in the Republic of Korea, on 17 August 1950, by North Korean soldiers.

2. In accordance with the methods of work of the Working Group, the Government of the Republic of Korea received a copy of the cases involving nationals of the Republic of Korea.

Pakistan

3. The Working Group transmitted 32 cases to the Government, concerning:
- (a) Mr. Riaz Khan, allegedly last seen in August 2016, at the Chakdara Army Detention Centre located in Dir Lower, Khyber Pakhtunkhwa, after having initially been abducted by army officials in 2013.
- (b) Mr. Abdul Ghafoor, allegedly abducted from Memon Goth, Karachi, on 22 February 2015, by members of an intelligence agency.
- (c) Mr. Muhammad Umer Tahir, allegedly abducted from Muzaffargarh, on 29 December 2015, by members of an intelligence agency.
- (d) Mr. Muhammad Hassan, allegedly abducted from his home on 18 October 2015, by army officials.
- (e) Mr. Mujeeb Rehman, from his home in Warah City District, Quambar Shahdadkot, on 29 July 2016, by Pakistani rangers.
- (f) Mr. Majid Aslam, allegedly abducted on 21 May 2016, by members of the Pakistan army at the military camp in Gajjar, Mashkey District, Awaran.
- (g) Mr. Taimoor Naeem, allegedly abducted on 21 May 2016, by members of the Pakistan army at the military camp in Gajjar, Mashkey District, Awaran.
- (h) Mr. Latif Abdul, allegedly abducted in September 2016, by members of the Pakistan army and the Frontier Corps.
- (i) Mr. Anwar Hussain, allegedly abducted from his home on 12 May 2016, by members of the Frontier Corps and plain clothed agents of an intelligence agency.
- (j) Mr. Imran Wali Muhammad, allegedly abducted on 18 March 2016, by members of the Frontier Corps (FC) at a farm in Tump, District Kech, Balochistan.
- (k) Mr. Muhammad Muavia Azam Muhammad Ahsan, allegedly arrested on 21 February 2016, in District Tando Allahayr, Sindh, by a group of armed persons who introduced themselves as officials of the Counter Terrorism Department.

- (l) Mr. Navaid Muhammad, allegedly arrested from in Karachi, on 30 May 2015, South, by ranger officials.
- (m) Mr. Shadab Ahmed Rohela, allegedly arrested from his home in Karachi, on 15 September 2015, by ranger officials.
- (n) Mr. Mateen Khan Muhammad, arrested from his home in Karachi, on 15 September 2015, by ranger officials.
- (o) Mr. Ijaz Ullah, allegedly arrested from his home in Khyber Pakhtunkhwa, on 31 March 2015, by persons believed to be from the Elite Force Police.
- (p) Mr. Alamgir Qambrani, allegedly abducted from his home in Arbab Karam Khan, on 5 February 2015, by members of the Frontier Corps carrying out a raid.
- (q) Mr. Arafat Khan, allegedly detained in the Ghalanai camp, on 28 May 2015, by officials of the Frontier Corps.
- (r) Mr. Dilshad Muhammad, allegedly abducted in Karachi on 15 October 2015, by ranger officials.
- (s) Mr. Imran Ashraf, allegedly abducted from his home in Karachi on 18 October 2015, by ranger officials.
- (t) Mr. Sarfaraz Sheikh, allegedly abducted from his home in Karachi on 18 October 2015, by ranger officials.
- (u) Mr. Ubaidullah Quraishi, allegedly abducted from his home on 4 August 2015, by members of the army camp in Village Daager.
- (v) Ms. Zeenat Shehzadi, allegedly abducted from a bus top on Ashiyana Road in Lahore on 19 August 2015, by members of an intelligence agency.
- (w) Mr. Muhammad Farhan Muhammad Hassan, allegedly abducted from his workplace in Gulshan Iqbal on 30 December 2016, by paramilitary rangers.
- (x) Mr. Farman Ali Mst Fehmida Khanam, allegedly abducted on 6 December 2016, by rangers under the alleged commandship of the Senior Superintendent of Police and supported by authorities of the Agriculture University of Tando Jam.
- (y) Mr. Syed Khan Bacha, allegedly abducted from his home in Khyber Pakhtunkhwa on 7 January 2016, by members of the army.
- (z) Mr. Khan Sarfaraz, allegedly abducted from his home in Khyber Pakhtunkhwa on 17 May 2016, by members of the army, and taken to the Army Detention Centre situated in village Daggar in Bunert.
- (aa) Mr. Burdi Asif, allegedly arrested at Sakrand Highway, Shaheed Benazirabad District in Sindh, on 12 August 2016, by men in police uniform.
- (bb) Mr. Dawood Shah, allegedly abducted from the Behlola Bazar Charsadda on 10 August 2016, by members of an intelligence agency.
- (cc) Mr. Abdullah, allegedly abducted from Qadir pur Rawan, Multan, on 31 January 2016, by members of intelligence agency.
- (dd) Mr. Sajid Mehmood, allegedly abducted from his home in Islamabad, on 14 March 2016, by members of an intelligence agency.
- (ee) Mr. Ismail Khan, allegedly abducted from the Atta Bazar, Mohmand Agency, on 8 March 2016, by members of an intelligence agency.
- (ff) Mr. Muhammad Khaqan, allegedly abducted from his house in Muzaffarabad District on 3 May 2016, by members of an intelligence agency.

Sri Lanka

4. The Working Group transmitted 44 cases to the Government, concerning:

(a) Mr. Vairamutthu Lokithan, allegedly last seen in the Maancholai Hospital, in Matthalan, Mullaithivu District, on 22 March 2009, where he was treated for an injury after having been allegedly abducted by members of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE).

(b) Mr. Mariyathas Jesurasa, allegedly disappeared together with two persons associated with him on 14 May 2009, in an area under the direct control of the Sri Lanka Army.

(c) Mr. Gnanaraj Gnanapragasam, allegedly last seen in March 2009, when heading towards the combat zone in Ananthapuram, Mullaitivu District, Northern Province, Sri Lanka.

(d) Ms. Anusha Yogeswaran, allegedly forcibly recruited by members of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) in December 2008 and last seen on 25 May 2009, at the Intensive Care Unit (ICU) of the Vavuniya Hospital with injuries on her leg.

(e) Mr. Nishanth Dillinathan, allegedly last seen on 15 May 2009, while being checked and registered at the Omanthai military checkpoint (Vavuniya District, Northern Province, Sri Lanka), in an area controlled by the Sri Lanka military.

(f) Mr. Jerome Antonyraj Michael, allegedly detained by members of the army on 23 June 1990, at Alasthoddam when he was driving back home from Nilaveli.

(g) Mr. Kohilavaratharaja Ehambaram, allegedly abducted from his home on 28 January 2008, by persons who identified themselves as members from the Trincomalee Police Station.

(h) Mr. Rajapandi Kabalamuthu, allegedly abducted on 19 July 2007, at Anuradhapura junction close to Gandhi Nagar in Trincomalee, by a person who claimed to be from the Navy.

(i) Mr. Sivamuralitharan Murugesu, allegedly abducted from his home on 31 December 2008, by persons believed to be from the Navy and who took him away in a white van.

(j) Ms. Kamalini Nanthapala, allegedly abducted near her home on 10 February 2002, by persons in a white army van with no license plate numbers.

(k) Mr. Manicarasa Nadarasa, allegedly last seen on his boat at sea on 2 November 1991, and suspected to have been abducted by the Navy.

(l) Mr. Pradeepan Nagenthiran, allegedly abducted from the playground on Dockyard road in Trincomalee, on 27 May 2008, by a Navy informant in a white van and other members of the Navy on motorcycles.

(m) Mr. Sotheeswaran Varnakulanathan, allegedly abducted from a bus on 20 February 2007, by two members of the Pillaiyan's group, who came in a white van and reportedly operating along with the Army.

(n) Mr. Regan Sebastian, allegedly abducted on 19 March 2008, from a house in Konesapuram, OrrsHill, Trincomalee, by two persons presumably from the army who came in a motorcycle.

(o) Mr. Berchman Sebastian, allegedly abducted from his home on 6 October 2007, by three armed persons presumably from the Navy who left with him in a van.

(p) Mr. Karunaharan Seharan, allegedly abducted near Murugankovilady Road, Palayootu, on 16 March 2008, by members of the Army of the Plantainpoint Army camp in Trincomalee.

(q) Mr. Thavachelvan Sinnathamby, allegedly abducted by members of the military on 16 June 2006, while on night watch of the paddy land Peruveli, in Paddithidal.

- (r) Mr. Kesahan Vairamuthu, allegedly abducted on 16 June 2006, by army personnel from Thoppur Army camp when he was on night shift guarding a paddy field.
- (s) Mr. Edward Barnes Walter, allegedly abducted in Trincomalee on 3 February 2008, by members of the Army who were conducting a cordon and search operation.
- (t) Mr. Sivagurunathan Murugupillai, allegedly abducted from his home in Trincomalee on 19 December 2007, by members of the paramilitary, possibly from the Karuna group, who left with him in a white van.
- (u) Mr. Balachandran Rasaiah, allegedly abducted from the Kovilady Refugee Camp in Thambalagamam, Trincomalee District, on 18 August 1990, by members of the Sri Lanka military.
- (v) A 2 year old baby girl, allegedly taken away by the Army together with her family, in Mullivaikkal, on 18 May 2009.
- (w) A 5 year old girl, allegedly taken away by the Army together with her family, in Mullivaikkal, on 18 May 2009.
- (x) Mr. Gajenthana Jeyaveerasingam allegedly disappeared from Mullivaikkal, on 16 May 2009, in the area controlled by the Sri Lankan military.
- (y) Mr. Ragenthana Jeyaveerasingam, allegedly disappeared from Mullivaikkal, on 16 May 2009, in the area controlled by the Sri Lankan military.
- (z) Mr. Gnanasambanthan Amirhtalingam, allegedly arrested by the Sri Lanka army on 17 May 2009, and never seen again.
- (aa) Mr. Anusan Arul, allegedly arrested by the Sri Lanka Army on 13 May 2009, when on his way home to Trincomalee at the end of the war.
- (bb) Mr. Kirubakaran Kovintharasa, allegedly abducted from his work in Jaffna on 4 March 2007, by the Sri Lankan Army.
- (cc) Mr. Jeyakumar Thurairathinam, allegedly arrested by the Sri Lanka Army on 17 May 2009, at the Ramanathan refugee camp.
- (dd) Mr. Sivanchandran Sivanantham, allegedly arrested from his home in Varothaya Nagar, Trincomalee, on 11 July 2008, by members of the army.
- (ee) Mr. Ravichandran Suntharalingam, allegedly arrested on 28 April 2006, by a contingent of military personnel from the Thoppur, Iruthayapuram and Muthur Army Camps, who reportedly took him to Thoppur Camp.
- (ff) Mr. Pushparaj Selvarasa, allegedly abducted in Trincomalee on 2 November 2008, reportedly by members of the Pillaiyan group, an alleged paramilitary unit working with the government.
- (gg) Mr. Prathaban Ramakrishnan, allegedly abducted from his home together with his brother on 4 February 2008, by a group of men working for the Navy.
- (hh) Mr. Jegaruban Ramakrishnan, allegedly abducted from his home together with his brother on 4 February 2008, by a group men working for the Navy.
- (ii) Mr. Sotheeswaran Varnakulanathan, allegedly abducted while traveling by bus from Trincomalee to Batticaloa on 20 February 2007, by two armed persons from the Pillaiyan's paramilitary group.
- (jj) Mr. Saseeswaran Thangarasa, allegedly last seen on 27 October 2006, when he left his home to go to work in Trincomalee, and suspected to have been taken by the Sri Lankan authorities.
- (kk) Mr. Sivakaran Kanthasamy, allegedly last seen in September 2008, after an incident in which he was injured and rescued by the Sri Lankan Armed Forces, who took him away.

(ll) Mr. Gowrisankar Kathirgamanathan, allegedly forcefully recruited by the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE) on 14 December 2008, and suspected to have been detained by the Sri Lanka military after having surrendered.

(mm) Mr. Puvinthan Selvarasa, allegedly last seen on 17 May 2009, at Mullivaikykal, Mullaithivu District, Northern Province, in an alleged government controlled area, after having been allegedly abducted by members of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE).

(nn) Ms. Dojini Sivapatham, allegedly last seen in June 2009, at Kurunegala Government Hospital, in the North Western Province, where she had been admitted for injuries in her back, after having been allegedly abducted by members of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE).

(oo) Ms. Parameshwary Balasingham, allegedly last seen on 18 May 2009, at Vattuvakal, Mullivaikykal, Northern Province, in an alleged Sri Lankan Government controlled area, where she was queuing together with other persons to be registered as a member of the Liberation Tigers of Tamil Eelam (LTTE).

(pp) Mr. Sritharan Thangarasa, allegedly abducted on 20 July 2009, by Civil Security Officers (C.S.O) when travelling from Thaalvupadu to Pesalai.

(qq) Mr. Pemil Rosari Hitler Fareeth, allegedly last seen on 27 December 2006, before leaving a shop in Pallimunai, Mannar, in an area allegedly controlled by the Government.

(rr) Mr. Irudayarasa Jesuthasan, allegedly abducted on 7 June 2006, by members of the military who came in a white van while he was buying fish on Pallimunai beach.

Annexe III

Urgent actions

Egypt

1. The Working Group, following its urgent action procedure, transmitted 52 cases to the Government concerning:

(a) Mr. Ahmed Omar Makram Ali Sayed Ahmed, allegedly abducted on 8 July 2017 by the National Security Forces following his trial at the Court of Appeal of Kafr Al Sheikh;

(b) Mr. Abd-alrhman Yasser Nagib Dawod, allegedly arrested on 22 April 2017 from the street in Nasr City by police and national security officers;

(c) Mr. Adel Mahdy Ibrahim Yassen, allegedly abducted on 15 May 2017 from the Metopas police station by police officers;

(d) Mr. Ibrahim Abdulrahman Mohamed Ahmed Abdel, allegedly abducted on 23 June 2017 at his apartment by members of Homeland Security and State Security Forces;

(e) Mr. Gabr el Sayed Mohamed El Sayed Heggy, allegedly arrested on 1 May 2017 in the street in Sidi Salem by a national security agent;

(f) Mr. Ahmed Mohamed Abdelwahed Ragab, allegedly arrested on 9 May 2017 from his house in Balteim by police and National Security forces;

(g) Mr. Mohamed Magdy Abdel Sadeq Zaki Issa, allegedly arrested on 14 May 2017 from his workplace in Qalioubia by National Security officers;

(h) Mr. Ahmed Hamdy Ahmed Hussien, allegedly arrested on 18 May 2017 in the street in Al Haram by agents of the Ministry of Interior and National Security officers;

(i) Mr. Emad Hamdi Mandi Mohamed, allegedly arrested on 24 May 2017 in 6th of October City by agents of the Ministry of Interior and State security personnel;

(j) Mr. Ali Mohamed Hassan El Banwani, allegedly arrested on 23 June 2017 from his house in Medbol, Kafr El Sheikh Governorate, by agents of the Ministry of Interior and National Security personnel;

(k) Mr. Belal Mamdouh Al-azab, allegedly arrested on 4 July 2017 from his work in Berket Alsabaa by police officers;

(l) Mr. Mohamed Ahmed Mustafa Kamal Mahmoud, allegedly abducted on 6 April 2017 from his house in Maadi-Cairo by agents of the Ministry of Interior;

(m) Mr. Abdelrahmaan Ali Ali Mohamed Farag, allegedly abducted on 9 April 2017 in 6th of October City by agents of the National Security in plainclothes;

(n) Mr. Mohamed Ismail Khalil El Gendy, allegedly abducted on on 26 April 2017 at his workplace in Zahraa Al Maadi, Cairo, by National Security and Investigations agents;

(o) Mr. Ahmed Mohamed Mourad Mohamed, allegedly abducted on 21 May 2017 by National Security officers at Faisal police station;

(p) Mr. Abdelrahman Osama Mohamed Mohamed Al-Akeed, allegedly abducted on 6 June 2017, at the First Assembly Police Station in Cairo by State Security agents;

(q) Mr. Osama Ahmed Al Waleed Al Shal, allegedly abducted on 17 July 2017 from his home in Mishaal Square, Al Khalifa Tower, Mansoura Governate by National Security Officers;

- (r) Mr. Ahmed Sabry Abdel Atty Mahmoud, allegedly abducted on 5 July 2017 from his home in El Talabiya, Giza by police officers;
- (s) Mr. Mohamed Ali Mohamed Hamada, allegedly arrested on 23 June 2017 from Sadat Center of Monoufia Governorate, in front of the court, by State Security personnel;
- (t) Mr. Muslim Gomaa Khedr Soliman, allegedly abducted on 13 July 2017 from his home in Al Saf City by State Security forces;
- (u) Mr. Mosaab Essam Mohamed Mohamed Ewais Al Khedeery, allegedly abducted on 13 July 2017 from his home in Al Saf City by police officers and State Security forces;
- (v) Mr. Abdul Rahman Osama Mohamed Akeed, allegedly last seen on 6 June 2017 at New Cairo Police Station 2;
- (w) Mr. Ahmed Mahmoud Adel Mohamed Hassan, allegedly arrested on on 30 June 2017 from Street No.6, October accommodation, Alexandria Governorate, by national security personnel and police officers;
- (x) Mr. Zaki Ramadan Ahmed Mohamed, allegedly arrested on 4 July 2017 from his house in Alhamoul, Kafr El Sheikh Governorate by national security officers;
- (y) Mr. Ahmed Bakr Abdul Moneim Matwally and Mr. Amir Rida Abdul Moneim Matwally, allegedly abducted on 28 July 2017 from their home in Abu Said village by members of the National Security Forces and the Police;
- (z) Mr. Hussein Abdel Fattah Khalaf, allegedly abducted on 19 July 2017 from his residence in Samalut City by members of the Army and of the Homeland Security;
- (aa) Mr. Mohamed Hussein Abdul Fattah Alm Al Deen, allegedly abducted on 23 July 2017 from his house in Al Saff City by police and national security officers;
- (bb) Mr. Mohammad Hashiem Al-Najily Mohammad, allegedly arrested on 8 July 2017 from his house by police and national security forces;
- (cc) Mr. Mohammad Ayman Mohammad Rushdy Abdel-Ghany, allegedly arrested on 8 August 2017 from his house in Moharram Bek, Alexandria by police and national security forces;
- (dd) Mr. Khaled Yousf Ab Allah Ahmed, allegedly abducted on 15 August 2017 from an apartment in Al-Omraniyah, Al Zahra Street, Giza, by police and national security forces;
- (ee) Mr. Akram Ibrahim Lotfy Ahmed Al Zaidy, allegedly abducted on 23 July 2017 from his residence in Al Elhas District, Al Saf City by Special Forces Officers and State Security Officers;
- (ff) Mr. Abo-Zaid Mohammad Mohammad Al-Tonobi, allegedly abducted on 5 August 2017 from a residential apartment in the Al Agamy neighborhood of Alexandria by national security forces from Karf El Sheik and police officers from of the Al Amreya Police Department 2, Alexandria;
- (gg) Mr. Ibrahim Abdelwanis Ali Ismail Gad Allah, allegedly abducted on 12 July 2017 from his home in Awira village by members of the National Security and police forces;
- (hh) Mr. Shaker Al Sharkawy Mahmoud Al Sayed Boundouq, allegedly abducted on 7 August 2017 from a market in Al Riyadh City by members of the Al Riyadh City Police;
- (ii) Mr. Abdulrahman Osama Saad Al Taweel, allegedly arrested on 5 August 2017 from an apartment in El Soyof, behind City Litt, by members of the National Security forces and the police;

(jj) Mr. Ahmed Sami Abdel Hamid Abdel Aal and Mr. Ibrahim Sami Abdel Hamid Abdel Aalon, allegedly abducted on 1 July 2017 from an apartment in Al Hada City, Hadyek Helwan Cairo Governorate, by police officers;

(kk) Mr. Jihad Al-Bastawi Al-Khadi Siam and Mr. Al-Bastawi Al-Khadi Siam, allegedly arrested on 2 July 2017 from the street in Abu Zaabal area in Dakahlia Governorate by police officers;

(ll) Mr. Hisham Saeed Ahmed Mostafa Abdullah, allegedly abducted on 4 July 2017 from his place of work at the school in El Bagour Center, Monufia Governorate by National Security forces;

(mm) Mr. Saleh Mohsen Bastawi Saleh, allegedly arrested on 8 July 2017 in El Ibrahimeya District, Alexandria Tram Station, by police officers;

(nn) Mr. Mahmoud Abdel Badea Mohamed Ahmed, allegedly abducted on 2 August 2017 from his home in Al-Majaz Al-Sharqi, El-Hamoul, Kafr El-Sheikh by police officers;

(oo) Mr. Ahmed Omar Makram Ali Sayed Ahmed, disappeared on 7 July 2017 while being transferred to Kafr El-Sheikh 1st police to complete the legal proceedings for his release;

(pp) Mr. Hany Badr El Sayed, allegedly abducted on 17 July 2017 from the street in Shoubra El Nakhla Village by police officers;

(qq) Mr. Ibrahim Samy Ibrahim Abdelrehem, disappeared on 25 July 2017 while being transferred to Mansoura 1st police department to complete the legal proceedings for his release;

(rr) Mr. Khalid Abdelazim Suleiman El Sayed Elnaggar, allegedly abducted on 20 July 2017 from his home in Banha by Police forces and national security personnel;

(ss) Mr. Magid Taha Hessin Ahmed Alshereay, a minor, allegedly arrested on 2 May 2017 in a mobile shop of Sharwin, Bani Swef by police officers;

(tt) Mr. Sayed Zaki Ali Hussein, allegedly arrested on 8 August 2017 in front of the Noor al-Islam Institute in Deirout by Police forces and National Security personnel;

(uu) Mr. Yousef Abdelmoneam Yousef Allbaan, allegedly abducted from his workplace in Alkhanka center, Qaliubia governorate by police officers;

(vv) Mr. Yamen Zakaria Mohamed Selim, allegedly abducted on 6 August 2017 from a police checkpoint in Naser City by police forces;

(ww) Mr. Ebrahim Abdelmonem Metwally Hegazy, allegedly abducted on 10 September 2017 at Cairo International Airport by State Security forces.

Pakistan

2. The Working Group, following its urgent action procedure, transmitted 21 cases to the Government concerning:

(a) Mr. Addel Ur Rehman Mallick Nehal Alam, allegedly abducted from the Ali Garch University in Karachi on 22 May 2017, by rangers and members of the police.

(b) Mr. Waseem Siddiq M Siddiq, allegedly abducted from his home in Karachi on 18 May 2017, by rangers and members of the police.

(c) Mr. Fareed Ahmed Yameen Ahmed, allegedly abducted from his home in Karachi on 17 May 2017, by rangers and members of the police.

(d) Mr. Gul Mohammad, allegedly abducted on 24 May 2017 by Pakistani Intelligence agencies at Turbat Airport.

(e) Mr. Raza Jarwar Ghulam Raza, allegedly abducted from his home in Badin District, Sindh, on 24 May 2017, by members of the armed forces.

- (f) Mr. Ali Imtyaz, allegedly abducted in Quetta, Balochistan, on 9 June 2017, by armed men from a secret intelligence agency.
- (g) Mr. Khalid Hussain Ishraq Hussain Qureshi Qadri, allegedly abducted from his home in Karachi, on 19 July 2017, by paramilitary rangers as well as agents of the Inter-Services Intelligence.
- (h) Mr. Abdul Aziz Ansari Abdul Sattar Ansari, allegedly abducted in Karachi, on 25 July 2017, by members of local enforcement agencies and paramilitary rangers.
- (i) Mr. Muneer Ali Khan, allegedly abducted on his way to work in Karachi, on 21 July 2017, by paramilitary rangers as well as agents of the Inter-Services Intelligence.
- (j) Ms. Tasleen Bibi Tasaduq Hussain Shah, allegedly abducted from her home in Mirpurkhas on 2 August 2017, by members of law enforcement agencies and Pakistan Rangers.
- (k) Ms. Azra Baloch Siraj Uddin, allegedly abducted from her home in Mirpurkhas on 2 August 2017, by members of law enforcement agencies and Pakistan Rangers.
- (l) Mr. Naddem Khurshid Khurshid Ahmed, allegedly abducted by law enforcement agents, after he participated in a peaceful protest at Mir Pur Khas Press Club, on 2 August 2017.
- (m) Mr. Mehmood Hassan Zaffar Ahmed, allegedly abducted by law enforcement agents, after he participated in a peaceful protest at Mir Pur Khas Press Club, on 2 August 2017.
- (n) Mr. Ali Ahmed Bughio, allegedly abducted from his home in Badin on 24 May 2017, by armed men from the Anti-Terrorist Squad.
- (o) Mr. Aziz Ahmed Mansoor Ahmed, allegedly abducted in Badin on 24 May 2017, by armed men from the Anti-Terrorist Squad.
- (p) Mr. Punhal Sario, allegedly abducted from a car at the Sindh Museum in Qasimabad, Hyderabad, on 3 August 2017, by armed police officers.
- (q) Mr. Amir Panhwar Masroor Ahmed, allegedly abducted from his residence in Sindh, on 5 August 2017, by persons dressed as rangers.
- (r) Mr. Zaheer Hussain Burfat, allegedly abducted in Jamshoro, Sindh, on 5 August 2017, by a group of rangers.
- (s) Mr. Ghulam Rasool Burfat, allegedly abducted in Jamshoro, Sindh, on 5 August 2017, by a group of rangers.
- (t) Mr. Asif Hussain Burfat, allegedly abducted in Jamshoro, Sindh, on 5 August 2017, by a group of rangers.
- (u) Mr. Inam Ullah Abbasi, allegedly abducted while driving his motorcycle on Kiram Hospital Road, Karachi, on 5 August 2017, by rangers or the State police.
-